

CFAO MOTORS TOGO ouvre son showroom automobile



tous les samedis de 9h00 à 13h00



DOSSIER P.4-5.6

Coton : le pari de la privatisation



- Etat des lieux de la filière
- Les raisons de la privatisation
- Qu'en pensent les producteurs ?
- Qui est OLAM, le partenaire stratégique ?

POLITIQUE P.2

Où est passé Agbéyomé Kodjo ?



ACTUALITE P.8,9

Catastrophe sur la côte togolaise



ECONOMIE P.10

Impact de la Covid-19 sur les ménages togolais : près d'un actif sur deux a dû arrêter son travail (INSEED)

VIENT DE PARAÎTRE P.10

« Le contrat de partenariat dans le paysage de la commande publique au Togo »



TAUX: 0%

Pour une belle rentrée scolaire et un avenir assuré !

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2020

Durée du remboursement : **12 mois**



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

* Offre soumise à conditions

Editorial

Infos N°253 | Du 15 juillet au 05 Août 2020

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

HARO SUR LE BAUDET

Les images de sextape et quasi-pornographiques devenues virales depuis et dont les acteurs sont des élèves d'établissements scolaires de Lomé, - même si certaines proviennent après vérification d'autres pays- ont choqué adultes, parents, éducateurs etc.

Elles sont symptomatiques d'une époque qui questionne sur la place des valeurs, de la morale et du respect des interdits dans notre société. A juste titre, le concert de condamnations a été unanime et les autorités ont annoncé des sanctions, que tout le monde souhaite exemplaires.

Mais une fois que drapés de notre manteau de vertu, nous avons crié « haro sur les baudets », « évitons d'être clerks pour prouver par notre harangue qu'il faille dévouer ces maudits adolescents, ces pelés, ces galeux ». Et dans l'excès, les considérer comme des damnés de la terre.

En effet, qui d'entre nous, la main sur le cœur, peut-il jurer qu'au cours de son cursus dans le secondaire, n'a jamais eu vent d'amourette et d'aventure entre élèves, se concluant par des relations sexuelles ? Si les table-bancs, les salles de classe, les arbres, les murs des établissements scolaires pouvaient raconter toutes les histoires dont ils furent témoins, beaucoup ravaleraient leur facile indignation et se verraient tout penauds.

C'est dire que le phénomène décrié n'est pas nouveau, sauf qu'il se déroulait loin des yeux indiscrets et sous le voile d'une opportuniste pénombre. Sauf surtout que c'était un monde où les iPhone et Samsung n'immortalisaient pas ces délires punissables d'adolescents pour être relayés sur Instagram, Facebook ou encore Whatsapp. Les seules informations sur ces ébats entre élèves relevaient de la rumeur et de la vantardise de l'étalon pour impressionner ses copains. Pas vu, pas pris donc.

La deuxième raison pour laquelle les élèves incriminés ne devraient pas devenir définitivement des bannis, est que le monde contemporain est envahi de sexe : à la télévision, à la radio, au cinéma, dans les publicités et surtout sur les réseaux sociaux, sans aucun contrôle. Difficile dans ces conditions d'exiger des adolescents de faire la part des choses et de s'auto-discipliner, alors que leur environnement est pollué de sexe par la faute des adultes. La responsabilité des parents au minimum laxistes voire démissionnaires, celle des éducateurs, des enseignants, et de la société en général sont tout autant engagées.

Faisons donc preuve de modération dans la condamnation et rassurons-nous : l'école et la jeunesse togolaises ne détiennent pas le grand prix de la dépravation : de Cotonou à Abidjan, en passant par Dakar, Antananarivo ou Nairobi, ce sont les mêmes constats sur les mœurs. Aux adultes donc d'assumer leur rôle pour maintenir un peu « d'ordre moral ».

Où est passé Agbéyomé Kodjo ?

✎ Ayi d'ALMEIDA

Convoqué le 10 juillet dernier par le doyen des juges d'instruction dans le cadre de la procédure ouverte contre lui et trois autres de ses compagnons, le candidat malheureux à la dernière élection présidentielle ne s'est pas présenté, ainsi qu'il l'avait annoncé quelques jours auparavant sur les réseaux sociaux. Depuis, Agbéyomé Kodjo est porté disparu, la rumeur l'envoyant se réfugier au Ghana, après avoir traversé la frontière déguisé en femme.

Le feuilleton Agbéyomé Kodjo dont beaucoup avaient imaginé la fin de la première saison après son inculpation le 24 avril dernier, connaît de nouveaux épisodes.

Poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation, notamment ceux d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État, d'usage des insignes de l'État, de nominations illégales, de troubles aggravés à l'ordre public ainsi que de dénominations calomnieuses, il avait été libéré et placé sous contrôle judiciaire, avec des conditions dont l'interdiction de quitter le territoire sans autorisation et celle de faire des « déclarations tendant à la remise en cause des résultats de la présidentielle du 22 février 2020 ».

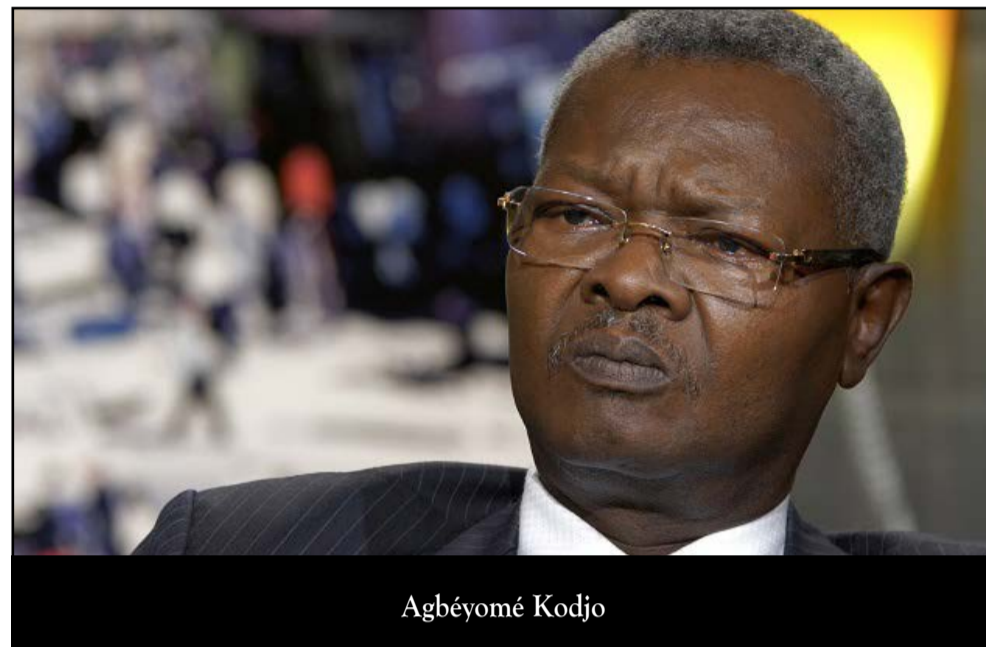
Il est également interdit de « tous propos, déclarations, ou attitudes tendant à remettre en cause et à saper l'ordre constitutionnel et institutionnel ».

Depuis, l'ancien Premier ministre s'était terré chez lui, évitant toute déclaration publique et ne s'épanchant qu'après de quelques rares visiteurs du soir, qui faisaient encore le déplacement de sa villa du quartier de Forever. A ceux-ci, il confiait son ennui et se plaignait de son « oisiveté imposée », tout en continuant à revendiquer sa victoire aux élections.

Dans une sortie relayée par la presse et les réseaux sociaux début juillet, il a fini par soutenir publiquement être le vainqueur du scrutin du 22 février, s'en prenant encore une fois aux institutions de la République et au chef de l'Etat. Quelques jours plus tard, il est invité par le doyen des juges d'instruction à se présenter par devant lui.

Dans un message audio, il a annoncé qu'il ne se rendrait pas à la convocation et est depuis, porté disparu. Des rumeurs l'annoncent au Ghana, ce que ne confirme ni n'infirme son entourage ; Brigitte Adjamagbo-Johnson se contentant par exemple de soutenir qu'il « reste engagé en faveur du combat pour l'alternance ».

Quant à ses avocats, ils n'ont pas été mis au courant du refus de leur client de déférer à l'invitation du juge, reprenant cependant à leur compte les propos que celui-ci a diffusés sur les réseaux sociaux : « après des investigations sérieuses et croisées, il ressort que des desseins hautement malveillants seraient planifiés contre sa personne



Agbéyomé Kodjo

dans le cadre de cette convocation dont l'ultime but est de l'éliminer par tous les moyens...»; « dans ces circonstances, il a choisi de ne prendre aucun risque »

Mandat d'amener:

En refusant de répondre à la convocation du doyen des juges d'instruction alors qu'il est sous contrôle judiciaire, le président autoproclamé court de grands risques. En effet, le contrôle judiciaire est une mesure d'aménagement d'une autre qui devrait être plus coercitive, par exemple la détention préventive ou provisoire.

De fait, le justiciable qui n'observe pas les mesures de contrôle, devrait se voir davantage contraint à celles plus coercitives. En occurrence, le doyen des juges d'instruction peut délivrer contre Agbéyomé Kodjo un mandat d'amener pour lui être présenté, voire un mandat d'arrêt.

Judiciarisation de la situation :

Depuis le début de ses déboires, le président du MPDD n'a cessé de dénoncer la judiciarisation d'une situation politique. Pourtant, lui-même multiplie les procédures, aussi bien sur le plan national que régional.

Dans un communiqué rendu public ce 13 juillet, le collectif des avocats qui assure sa défense, annonce ainsi avoir déposé une requête aux fins de mesure provisoire auprès de la Cour de justice de la CEDEAO en vertu des dispositions pertinentes de l'article 21 du Protocole additionnel (A/SP.01/05) portant amendement du Protocole (A/P1/7/91) relatif à la Cour et des articles 79 à 84 du règlement de la

Cour.

Cette requête a pour objet de demander à la Cour, « à titre conservatoire, vu l'urgence, dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice pénale et pour éviter des préjudices graves et des dommages irréparables des atteintes aux droits fondamentaux de Monsieur KODJO Messan Gabriel Agbéyomé, d'ordonner à l'Etat du Togo de faire suspendre, provisoirement, la procédure pénale initiée contre ce dernier, à la suite de la levée de son immunité parlementaire dont il considère la procédure irrégulière, au demeurant, violant ses droits de l'homme notamment le droit à ce que sa cause soit en toutes matières entendue équitablement »

Après l'adoubement de Faure Gnassingbé par la communauté internationale à l'issue des résultats définitifs, Agbéyomé Kodjo est isolé diplomatiquement.

Il l'est aussi politiquement face au refus des principaux leaders de l'opposition de reconnaître sa prétendue victoire. Pour Jean-Pierre Fabre, « il (Agbéyomé Kodjo) sait lui-même à quel jeu il joue », tandis que Aimé Gogué, un autre candidat malheureux au scrutin du 22 février estime quant à lui « que ces élections ont été d'une telle pagaille qu'il est difficile de désigner qui les a remportées ».

Malgré tout, le député de Yoto veut visiblement continuer à rester au-devant de la scène.

En alimentant un feuilleton dont le dernier épisode est pourtant joué, et en campant le poil-à-gratter du pouvoir en place pour continuer à exister, et ne pas représenter le énième loser de l'histoire de l'élection présidentielle togolaise.

Togocel **LEGEND⁺**

PETIT MAIS COSTAUD



À **8000** ^{FCFA} seulement

+800 FCFA de crédit de communication gratuite



Double SIM



Radio FM,
MP3 MP4



Slot microSD
jusqu'à 8Go

COTON :

Le pari de la privatisation

- Etat des lieux de la filière
- Les raisons de la privatisation

Après des années sinistrées, la filière cotonnière togolaise connaît de nouveau un rebond avec des perspectives de production de 200.000 tonnes à l'horizon 2022, même si la campagne 2019 a été moins performante que ses devancières. C'est dans ce contexte que le gouvernement a fait le choix de la privatisation de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), chargée de l'organisation de la filière, en cédant 51 des 60% que détient l'Etat togolais dans son capital. Il y a été autorisé le 29 juin dernier par l'Assemblée nationale, permettant désormais les discussions entre notre pays et le groupe OLAM INTERNATIONAL, le partenaire stratégique retenu pour l'opération. Comment se porte la filière cotonnière ? Quelles sont les raisons de la privatisation ? Qui est OLAM INTERNATIONAL ? Qu'en pensent les producteurs du coton ? Dossier Focus Infos.

L'histoire du coton : la SOTOCO à la NSCT

La culture du coton au Togo remonte à plus de deux (2) siècles, quoique sa première exportation ne fût enregistrée qu'en 1902. Après son indépendance, le pays va maintenir la production de l'or blanc. Il sera créé par décret présidentiel le 27 mars 1974, la Société togolaise de coton (SOTOCO), avec pour mission d'organiser la filière qui faisait vivre des milliers de Togolais.

Avec la mise en place de la SOTOCO, le pays va accroître rapidement sa production passant de 10 736 t de coton fibre en 1974 à 187 703 t en 1998-1999. A partir de l'année 2000, la production va chuter avant de revenir à 173 000 tonnes en 2004-2005. Sur la même période, les superficies emblavées sur les terres gérées par la SOTOCO vont passer de 14 603 hectares en 1974 à 198 851 hectares en 2004-2005, soit une progression par de plus de 100%.

La filière va enchaîner de mauvaises performances à partir des années 2005-2006 et 2006-2007 où la production sera respectivement de 22.000 et 24.000 tonnes. La SOTOCO traversera une période sombre avec le désengagement des producteurs pour non-paiement de leur créance. La mauvaise gestion et la chute continue de la production vont plonger la filière dans une « profonde crise ».

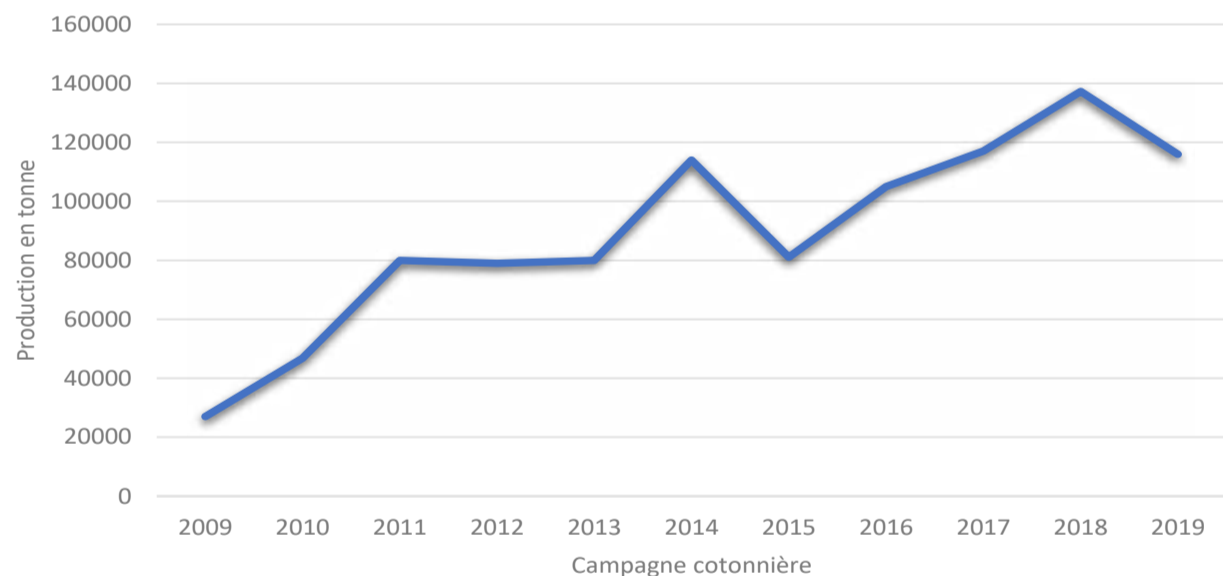
Face à cette situation, l'Etat après audit, va dissoudre par décret pris le

23 janvier 2009, la SOTOCO et créer la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) avec pour objectif la relance de la filière cotonnière.

A la différence de la SOTOCO qui était une société d'Etat, la NSCT est une société d'économie mixte dans laquelle l'Etat togolais est détenteur de 60 % des parts, face à des organisations de producteurs de coton qui se réservent 40 %. Le capital social de la nouvelle société est fixé à 2 milliards de FCFA.

La création de la NSCT va redynamiser la filière du coton. Après

atteindre 114.000 tonnes au terme de la campagne 2014-2015. Pour une superficie de 129.000 hectares emblavés durant la campagne 2016-2017, la production va passer cette fois-ci à 105 000 tonnes. La campagne 2017-2018 va être plus prolifique avec 117.000 tonnes de coton graine récoltées, soit une progression de 8% pour environ 168.000 hectares emblavés. Celle de 2018-2019 va enregistrer une augmentation de la production de 17% par rapport à l'année précédente avec 137.255 tonnes de coton-graine pour un rendement de 764 kg/hectare.



Evolution de la production cotonnière de 2009 à 2019

27.000 tonnes de coton graine récoltées à l'issue de la première de l'ère NSCT, la production va atteindre 46.844 tonnes au cours de la campagne 2010-2011. Elle va croître pour

Ainsi sur dix années, soit de 2009 à 2019, la production de coton-graine au Togo va être multipliée par 5, passant de 27 000 t à 137000 t, soit

une augmentation de près de 110 000 t. La campagne 2019-2020 a été clôturée sur une baisse de rendement. Selon les statistiques, 116 000 t de coton graine ont été récoltées, actant une baisse de 21 000 t par rapport à la campagne précédente.

Les raisons d'une privatisation

Le 29 juin dernier devant l'assemblée nationale, le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya, venu solliciter au nom du gouvernement un « instrument juridique déterminant pour développer le secteur agricole » a justifié la privatisation par le souci du gouvernement de trouver un partenaire stratégique de renom, disposant de l'expertise nécessaire, susceptible de contribuer, dans le domaine de l'agro-industrie, à l'atteinte des objectifs de l'axe 2 du Plan National de Développement (PND2018- 2022),

la marque « coton made in Togo » pour jouir d'un différentiel de prix par rapport à la qualité. La privatisation vise aussi l'accroissement de la contribution du secteur agricole en général et de la filière cotonnière en particulier, la création de la richesse nationale et des emplois massifs, selon les autorités.

« La cession de la participation de l'Etat dans le capital de la NSCT ne répond ni à un souci d'amélioration de la trésorerie de l'Etat, ni à un besoin de correction d'une quelconque mauvaise performance financière de la NSCT. Elle s'inscrit plutôt dans une vision large du gouvernement de modernisation de la filière cotonnière au Togo par la création d'une chaîne de valeur allant de la production jusqu'à la transformation en produits finis », soutient le gouvernement.

Avec la privatisation, il est attendu par ailleurs une amélioration du rendement de la production qui est estimée à ce jour à 600 kg/ha pour atteindre un niveau de performance d'au moins 900 à 1 000 kg/ha sur le court terme, avec le développement de la culture attelée et de noyaux d'élevage, en association avec d'autres spéculations telles que le soja et les cultures maraîchères au profit des producteurs vulnérables.

De même, la privatisation devra induire le renforcement du parc industriel et la réhabilitation des pistes rurales cotonnières pour améliorer la collecte du coton graine et participer également au désenclavement des zones de production agricole.

Au surplus, l'Etat éprouve de plus en plus de grandes difficultés à faire face à certaines urgences et à satisfaire en temps réel, les besoins des producteurs de coton : « la culture du coton est particulière, de par son rapport au climat, l'entretien dont elle a besoin et la conservation de sa récolte. Il lui faut une importante superficie (entre 1 et 10 hectares), une main d'œuvre abondante pour la récolte, de gros camions pour le transport, des pistes pratiques, des magasins de conservation, des usines (ceux de Dapaong, Blitta et Tsévié ont fermé faute de stocks importants de coton et de coton de qualité pour faire face au marché international). Il faut acheter annuellement des intrants pour 7 à 10 milliards FCFA ; ce que l'Etat n'est plus en mesure de faire, comme appuyer les cotonculteurs financièrement pour faire face aux urgences que nécessite la culture du coton » détaillent des sources officielles.

notamment en ce qui concerne le secteur cotonnier.

« Comme vous le savez, la mise en œuvre de l'axe 2 du PND, exige d'une part, le développement de pôles de transformation agricole selon l'approche chaînes de valeur et d'autre part, l'augmentation de manière substantielle des revenus des producteurs ainsi que la création massive d'emplois le long de chaînes de valeur au niveau du service, au conseil, des usines, des parcs logistiques et de transport etc » a expliqué le ministre.

Il s'agit pour l'Etat de parvenir à une augmentation des rendements, mais aussi à une modernisation de l'outil industriel afin d'améliorer la collecte du coton et les performances d'égrenage, ou encore de développer



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 50 91 01 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOULETE
- **Rédaction**
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Wilfried ADEGNIKA
Charles KOLOU

- Nana GARBA
Esaïe EDOH
- **Distribution**
Damali
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237 / 99587773

- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 92 53 53 69
+228 97 54 00 61
Lomé Togo

- **Tirage**
2500 exemplaires

KOUROUFEI KOUSSOUWE, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS DE COTON AU TOGO (FNGPC)

« La nouvelle orientation contribuera considérablement à l'amélioration du revenu des producteurs du coton »

Si l'Etat est en passe de céder au groupe singapourien OLAM 51 des 60% de parts qu'il détient dans le capital de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), les producteurs de coton conservent quant à eux, leur part minoritaire de 40 %. Dans cette interview exclusive accordée à Focus Infos, le président de la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs de Coton au Togo (FNGPC) Koussouwè KOUROUFEI donne son avis sur la décision de l'Etat de céder son capital, évoque l'arrivée du nouveau partenaire OLAM et la situation de la filière coton au Togo. Lecture.

Focus Infos : Quelle est votre réaction après la décision de l'Etat togolais de céder à OLAM 51% de ses parts dans la NSCT ?

KOUROUFEI Koussouwè: Les producteurs de coton sont émus et satisfaits de la décision de l'Etat togolais de céder à OLAM 51% de ses parts sociales dans la Nouvelle Société Cotonnière du Togo dans le but de redonner un nouveau souffle à la production cotonnière après de multiples réformes dans ce secteur agricole. Cette multiple réorientation de la part de l'Etat a toujours redonné vie à la filière. Le souci majeur du gouvernement est la transformation de la production locale qui reste ici insuffisante pour la rénovation des usines textiles.

Depuis la création de la Nouvelle Société Cotonnière en 2009, la production tourne autour de 100 000 tonnes avec un rendement avoisinant 700 Kilogrammes à l'hectare ces dernières campagnes où la production la plus élevée est de 137 000T au cours de la campagne 2018/2019. La vision du gouvernement pour cette filière est de produire 200 000 tonnes d'ici 2022. Malgré les deux ans restants, fort est de constater que la production évolue toujours en dents

de scie. Tout ceci pousse l'Etat à réorienter la filière cotonnière pour



sa redynamisation. Cette confiance est déjà née entre les producteurs et le gouvernement. La nouvelle orientation ne va ni faire du tort aux producteurs ni à l'économie togolaise mais plutôt contribuera considérablement à l'amélioration du revenu des producteurs du coton ainsi que de la valeur ajoutée au produit intérieur brut.

FI : Aviez-vous été consulté pour augmenter par exemple vos parts de 40% ? L'auriez-vous accepté si ce fut le cas ?

K.K. La part sociale des producteurs dans le capital social de la NSCT

qui est de 40% a été donnée par l'Etat, soucieux de leur bien-être. Les producteurs ne disposent pas de moyens financiers nécessaires pour racheter les parts de l'Etat et faire face aux ambitions et objectifs du PND qui sont entre autres, la transformation du coton produit au Togo. Dire que l'Etat a consulté ou n'a pas consulté les producteurs pour augmenter leur part sociale de 40% n'est pas l'enjeu.

Ce qui est indispensable aujourd'hui, est de trouver les moyens financiers et techniques pour investir dans la filière afin d'installer les nouvelles usines d'égrenage du coton graine et celles transformatrices de la fibre du coton. La préoccupation de la fédération, est d'honorer son engagement de production afin d'atteindre les objectifs de la nouvelle orientation notamment celui de produire 200 000 t de coton graine avec un rendement de 1600 kilogrammes à l'hectare et 95% de bonne qualité d'ici à 2022. Chaque acteur de la filière a l'obligation de jouer pleinement sa partition pour la promotion de cette culture stratégique qui fait rentrer de devises dans l'économie du pays.

FI : Connaissez-vous ce nouveau partenaire et quelle appréciation faites-vous de ses activités le cas échéant ?

K.K. : Le voyage d'étude organisé

par l'Etat avec tous les acteurs de la filière qui a été conduit par le Ministre de l'Agriculture de la Production Animale et Halieutique au Tchad et en Côte d'Ivoire, a permis aux producteurs de coton de connaître le nouveau partenaire technique et financier et de capitaliser les acquis de leurs expériences pour donner non seulement un nouveau souffle à la filière mais également améliorer les conditions de vie des producteurs au Togo.

Durant cette mission, les producteurs ont remarqué qu'il y avait une nette différence entre ce qui se passe au Togo et dans ces pays voisins notamment la maîtrise des superficies emblavées, le système d'encadrement, la mécanisation, l'approvisionnement des intrants, la performance des installations d'égrenage, le prix d'achat du coton graine aux producteurs entre autres. L'appui technique et financier du partenaire a permis également à la Côte d'Ivoire d'atteindre un rendement autour de 1100 kilogrammes par hectare. Alors que notre pays a un rendement autour de 700 kilogrammes à l'hectare. Les producteurs ne peuvent que se réjouir de son arriver.

FI : Quels sont vos craintes et vos espoirs avec cette nouvelle composition de l'actionariat ?

K.K. : Les craintes, disons plutôt les des producteurs en tant qu'actionnaires de la société cotonnière, consistent à réfléchir aux moyens d'être à la hauteur de leurs tâches vis-à-vis du partenaire technique et financier. Le réseau des producteurs du coton est à pied d'œuvre pour booster la production avant l'arrivée du nouveau partenaire pour une bonne collaboration. Les producteurs sont conscients que la présence du nouveau partenaire va changer beaucoup de choses induisant l'augmentation de la production et l'amélioration de leurs conditions de vie.

FI : Comment se porte la filière cotonnière dans notre pays ?

K.K. : La filière fonctionne bien mais n'arrive pas à atteindre les résultats escomptés. Quelques soucis de la filière sont liés à la variabilité climatique, la pauvreté des sols, les systèmes culturaux qui ne sont plus adaptés aux sols. La recherche est à

pied d'œuvre pour l'amendement de nos sols et préconise les nouvelles techniques d'exploitation des sols : les semis sous couverture végétale, la valorisation des plantes de couverture végétale permettant d'enrichir nos sols, l'utilisation du compost ou d'engrais organique, la mise en place d'une nouvelle variété de semences STAM 190 qui est plus rentable en fibre en remplacement du STAM 129, l'élaboration et la vulgarisation des nouvelles fiches techniques du respect des itinéraires techniques, l'amélioration du système de suivi rapproché aux producteurs. Les acteurs de la filière savent que la mayonnaise n'a pas pris. Ils s'attendent à l'arrivée du troisième partenaire pour relever ces défis.

FI : Comment se portent les groupements de producteurs de coton au Togo ?

K.K. : Tous les pays de la sous-région de même que Togo se sont ralliés aux textes juridiques de l'OHADA depuis 2011 obligeant les entités du secteur agricole à se muter en sociétés coopératives. Le réseau des producteurs de coton n'étant pas en reste, la majeure partie des groupements de producteurs de coton se sont également mutés en sociétés coopératives simplifiées, de même que les unions et la fédération. Les sociétés coopératives simplifiées disposent des nouveaux textes juridiques dans lesquels il y a les équipes spécialisées qui permettent aujourd'hui à ceux-ci de fonctionner normalement.

Le réseau compte 3075 organisations de base, vingt-sept (27) unions préfectorales, cinq (05) unions régionales chapoté par la Fédération Nationale. Toutes les faitières du réseau de même que 2500 groupements se sont mutés en sociétés coopératives et organisent régulièrement leur assemblée générale de même que les réunions statutaires telles que le Conseil d'Administration et le Conseil de surveillance.

La fédération tient également les réunions techniques, stratégiques d'orientation, le conseil coopératif permettant de pencher sur le bilan des activités de l'année passée et les perspectives de l'année nouvelle afin d'asseoir une bonne gouvernance au sein du réseau des cotonculteurs.



Qui est OLAM INTERNATIONAL, le partenaire sélectionné par le gouvernement ?

C'est par une procédure dite « négociée » à la place d'un appel d'offres international que le gouvernement a entrepris la privatisation de la filière coton. Pour le ministre de l'Agriculture Noël Bataka, ce choix est justifié par l'expérience d'OLAM INTERNATIONAL en Afrique, le partenaire sélectionné, ainsi que par ses capacités à investir pour l'atteinte des objectifs que s'est fixés le Togo en faveur de la filière. Qui est OLAM INTERNATIONAL ? Eléments de réponse.

OLAM INTERNATIONAL est une entreprise singapourienne de négoce et de courtage de denrées alimentaires, dont les activités s'étendent sur les cinq continents, et particulièrement en Afrique. Elle y est très présente dans le cacao, le café, le coton et l'huile de palme, à travers notamment ses filiales dont Olam South Africa en Afrique du Sud, Olam Cam au Cameroun, Congolaise industrielle des bois au Congo, Olam Cocoa Ivoire, Olam Ivoire, Outspan Ivoire, Olam Cocoa Processing en Côte d'Ivoire, Dehydro Foods en Egypte, Gabon Fertilizer Company, Olam Palm Gabon, Olam Rubber au Gabon, Olam Ghana Limited, Nutrifoods Ghana au Ghana, ou encore Cotonn Tchad au Tchad.

Le groupe dont le siège est au Singapour

et contrôlé par le fonds souverain singapourien Temasek Holdings, a été fondé en 1989 au Nigéria et s'appelait à l'origine Chanrai International. Il va se délocaliser à Londres (Angleterre) avant de s'installer en 1995 au Singapour et prendre le nom de OLAM INTERNATIONAL.

L'opérateur est présent dans 70 pays dans le monde, sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'agro-industrie : fermes, plantations, approvisionnement, logistique, commerce, traitement et distribution.

« OLAM est le seul partenaire que nous connaissons en Afrique et qui est capable d'apporter 600 millions de dollars en termes de crédit d'intrants directement aux producteurs. Non seulement ils achètent directement les intrants auprès des

fournisseurs à des coûts compétitifs, mais aussi, disposent, des cages flottantes en mer qui permettent de rendre disponibles d'accès, ces intrants à temps aux producteurs », décrivait le ministre de l'Economie devant les députés.

« L'Afrique se trouve au cœur même de l'ADN d'OLAM. Le continent a représenté pour nous un intérêt stratégique majeur dès le démarrage de nos activités dans le domaine agricole, il y a de cela vingt-cinq ans. À l'époque, nous fournissions des noix de cajou du Nigeria. Aujourd'hui, nous sommes présents dans vingt-cinq pays africains, avec des activités particulièrement importantes dans cinq d'entre eux, que nous surnomons nos « big five » : le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Mozambique » soutenait d'ailleurs Sunny Verghese,



Sunny George Verghese, PDG d'OLAM International

Co-fondateur et PDG d'OLAM International chez nos confrères de Jeune Afrique il y a quelques années.

« Au fil des années, nous avons pris appui sur nos capacités en matière d'approvisionnement pour évoluer progressivement vers un modèle intégré de manière sélective : les plantations et l'exploitation agricole en amont – comme pour l'huile de palme au Gabon ou le riz au Nigeria –, la transformation des denrées plus en

aval (par exemple le cacao et les noix de cajou en Côte d'Ivoire) et, au bout de la chaîne, la fabrication et la distribution de produits alimentaires conditionnés, comme au Nigeria, au Ghana ou dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Ce parcours nous a permis de développer une connaissance très approfondie du potentiel mais aussi des différents défis que l'on peut rencontrer, en Afrique, tout au long de la chaîne de valeur agricole » détaillait-il.

Une bourse agricole pour promouvoir le e-commerce

✎ Charles KOLOU

Le Togo dispose désormais de sa bourse agricole et alimentaire. Lancée le 23 juin dernier par Noël Bataka, ministre de l'agriculture, la bourse est une plateforme de e-commerce visant à faciliter la commercialisation des produits agricoles et alimentaires dans le pays. Quels atouts cette plateforme présente-t-elle pour les agriculteurs et autres acteurs du secteur agricole ? Qui peut faire des opérations à la bourse agricole ? Eléments de réponses.

Visibilité et accès au financement

L'opérationnalisation de la bourse agricole et alimentaire vient renforcer les initiatives déjà en cours pour booster le secteur agricole à travers le mécanisme incitatif du financement agricole (MIFA). Il s'agit donc pour l'Etat en lançant cette bourse de soutenir les différents acteurs du secteur agricole notamment les producteurs, les transformateurs, et les acheteurs.

« La bourse agricole est une plateforme technologique via laquelle l'Etat veut soutenir les différents acteurs du secteur agricole, notamment les producteurs, les transformateurs, les acheteurs en créant un environnement de confiance entre ces intervenants afin de leur permettre de trouver de nouveaux débouchés pour écouler leurs produits », confiait Jérémie Yamouti, de la Direction des filières végétales au Ministère de l'Agriculture et de la Production Animale et Halieutique (MAPAH), à nos confrères de Togo First.

La bourse agricole et alimentaire devra ainsi permettre selon Salifou Daoudou, Directeur des statistiques

agricoles de l'informatique et de la Documentation (DSID), de résoudre davantage les problèmes d'accès aux financements auxquels font face les agriculteurs togolais.

« La bourse est née de l'initiative du chef de l'Etat de faciliter davantage l'accès des producteurs agricoles à un financement durable. Elle vient renforcer les actions déjà en cours à travers le MIFA, un mécanisme fondé sur le partage des risques, qui organise, structure les producteurs et facilite leur accès aux financements. La bourse agricole et alimentaire qui est de façon basique un marché, constitue alors une grande opportunité », indique M. Salifou Daoudou.

En ce sens, il est prévu à la bourse un système de gestion d'entreposage.

« Le récépissé d'entreposages constitue une preuve que les produits spécifiés de qualité et quantité indiquées ont été déposés à un endroit particulier. Le système d'entreposage consiste à ce que le producteur puisse entreposer son produit dans un entrepôt et recevoir en retour un récépissé électronique monnayable à la banque », confie-t-on à la DSID.

De fait, le récépissé électronique

constituera une garantie pour l'agriculteur détenteur pour accéder à un prêt dans les institutions financières partenaires de la bourse. Il vient en renfort des stratégies traditionnelles de minimisation des risques et permet la diversification des activités agricoles.

Au-delà de la facilitation à l'accès aux crédits par les agriculteurs, la bourse garantit une visibilité des produits agricoles et un accès au marché. La plateforme, en permettant la constitution du marché vise à promouvoir la visibilité, et à faciliter la commercialisation des produits alimentaires et agricoles.

« Nous utilisons une plateforme qui donne la possibilité aux potentiels acheteurs au plan national mais aussi à l'international de faire directement des achats des produits mis en vente. De fait, la bourse augmente la chance des producteurs d'avoir un marché », soutient le directeur de la DSID.

Une bourse accessible à tous

L'inscription à la bourse est simple et gratuite. Il suffit à tout acteur (producteur, grossiste, détaillant)

désireux de rentrer à la bourse agricole et alimentaire du Togo de s'adresser à la DSID. Cette structure du ministère de l'agriculture va à la demande d'un acteur, collecter les informations relatives à la position géographique de ce dernier, à la qualité et à la quantité de produits agricoles dont il dispose, et les coordonnées.

Après la transmission de ces informations, les équipes techniques se chargent de l'intégration de l'acteur sur la plateforme. Sur la plateforme, sont disponibles, des intrants agricoles, des produits vivriers, animaux et halieutiques transformés et conditionnés au Togo.

A la bourse, les prix des différents produits sont indexés et fluctuent selon l'offre et la demande. De plus, tout acheteur peut rentrer directement en contact avec un distributeur pour se faire livrer un produit qu'il désire. De même les distributeurs peuvent se procurer des produits chez les grossistes sur la plateforme et vice-versa.

« La Bourse Agricole à travers les gestionnaires des entrepôts en ligne, collecte la production nationale et les stocks selon les standards. Elle propose ensuite la production ainsi collectée aux grossistes et agrégateurs par des enchères en ligne permanentes ou par ventes

directes », confie-t-on au ministère de l'agriculture.

De fait indique, le directeur de la DSID, le Togo à travers la bourse, passe à la digitalisation de ses circuits de commercialisation de ses produits agricoles.

Il est annoncé la mise en place d'une plateforme qui permettra de synchroniser les commandes en vue d'assurer la livraison et sécuriser des produits.

La confiance des partenaires

Le Togo dispose de plusieurs atouts justifiant la mise en place de la bourse. Ces atouts ont été relevés par la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) en 2019 à l'issue d'une étude d'évaluation des facteurs clé de réussite de la bourse agricole au Togo.

Il s'agit notamment des excédents céréaliers qu'enregistre le pays depuis cinq (5) années, la disponibilité des stocks, la qualité des entrepôts, l'engagement des acteurs et l'adhésion des institutions financières.

De fait, pour rendre opérationnelle sa bourse agricole, le Togo a mobilisé différents partenaires financiers dont Orabank, Ecobank et la BOA (Banque Of Africa). De même, des compagnies d'Assurance et les opérateurs de téléphonie mobile Moov et Togocel accompagnent à la bourse.

COMMUNIQUE

Relatif à l'étude de référence sur l'appréciation des services aux contribuables

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE), une étude de référence sur l'appréciation des services aux contribuables est commanditée par l'Office Togolais des Recettes (OTR). Cette étude vise à recueillir des informations sur la satisfaction des contribuables par rapport aux prestations de services, la perception de la corruption et le consentement volontaire à l'impôt. Elle recueille également les recommandations des contribuables à l'endroit de l'OTR pour l'amélioration de ses prestations.

La collecte de données de cette étude réalisée par le Bureau d'Ingénierie et de Management (BIM Consultance SA) se déroulera du 09 au 18 juillet 2020 via la plate-forme électronique suivante : <https://forms.gle/yotdbR2f8HzeN7Ec6>

Pour la réussite de cette importante opération, le Commissaire Général prie les responsables des entreprises choisies de façon aléatoire par le cabinet de bien vouloir faire remplir ce questionnaire par les personnes identifiées au sein de leur institution qui interagissent habituellement avec l'Office Togolais des Recettes.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration habituelle entre l'Office et le secteur privé pour le bon déroulement et la réussite de cette étude.

Fait à Lomé, le 8 juillet 2020

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHADJE

Catastrophe sur la côte togolaise

Problème récurrent sur la majeure partie de la côte togolaise, l'érosion côtière, d'origine naturelle, s'est aggravée au fil des années sous l'effet des facteurs anthropiques. Dans ce dossier, FOCUS INFOS relève la catastrophe sur le littoral et l'urgence d'une réaction rapide pour éviter le pire.

Les reliques de quelques maisons visibles le long de la côte togolaise témoignent de l'avancée de la mer depuis quelques années. Le spectacle y est par endroits désolant : les vagues marines ont emporté la quasi-totalité des constructions. Les édifices qui trônaient encore à une époque entre 15 et 30 mètres de la mer ont été ravagés.

D'après un rapport d'étude de la Mission d'observation du littoral ouest africain (MOLOA) réalisée en 2015, le recul du trait de la côte togolaise avoisine 20 mètres par an aux points les plus critiques tels que Baguida-plage Katanga, Agbavi et Doëvikopé.

« Jusqu'en 2012, la mer se situait loin de nos habitations. Et la plage était verdoyante, remplie de filaos et de cocotiers. Aujourd'hui, la mer a tout avalé. Elle ne laisse rien sur son passage » témoigne Folly Godwin, un résident d'Afiadégban, village situé sur la côte. « Il y a encore trois ans, j'avais deux voisins. Aujourd'hui, ma maison est la seule encore debout, mais les vagues touchent déjà mes murs » ajoute-t-il.

Une grande partie de l'hôtel résidence Madiba située en bordure de mer à Avépozo est aussi absorbée. « Il y avait un grand espace entre l'hôtel et la mer en 2015 à l'inauguration de ce site. A partir de 2017, deux ans plus tard, j'ai constaté l'avancée progressive de celle-ci. En 2018, elle a pris une vitesse considérable qui nous a inquiétés », confie pour sa part le directeur général de l'hôtel Rémy Moëvi.

« Généralement, nous constatons la montée de la mer entre juin et septembre. Mais depuis 2018, même en mars le danger est à nos portes », indique Kagni, pêcheur résidant à Doëvikopé.

Cette montée de la mer détruisant les habitations, provoque ainsi la disparition des villages situés sur la côte. En effet, les riverains sont pour la plupart contraints d'abandonner leurs maisons, pour préserver leurs vies. « Il y avait du monde dans notre village Agbavi dans les années 90 : des pêcheurs et des agriculteurs. La montée de la mer a fait fuir les habitants qui ont perdu aussi bien leurs maisons que leur travail. La montée des eaux a également entraîné la raréfaction des poissons. Aujourd'hui, une grande partie de notre village se retrouve dans la mer » explique Ayivi Tétégan, résidant de la localité.

A l'instar de ce village, plusieurs autres du littoral se retrouvent



Des maisons ravagées par la mer à Baguida laissant visible que des puits

également en grande partie dans la mer.

Les ouvrages, véritables accélérateurs de l'érosion

La construction du barrage d'Akossombo sur la Volta au Ghana en 1963 et plus tard celle du port autonome de Lomé en 1967 sont les premiers responsables de la situation. Elles ont en effet provoqué l'accumulation du sable à l'ouest du port, d'où le ravage de l'est de la côte par les vagues de la mer.

« Ce phénomène d'érosion côtière est principalement provoqué par la perturbation ou la désorganisation du transit sédimentaire qui est assuré par la dérive littorale, qui est en fait, un courant côtier de transport des sédiments de l'ouest vers l'est, soit du Ghana voisin vers le Togo. Les sédiments qui se déposent sur la côte togolaise proviennent essentiellement de l'embouchure du fleuve Volta au Ghana. En effet, c'est le fleuve Volta qui est le principal pourvoyeur de sédiments à toute la côte ouest africaine », explique Komi Adjaho, spécialiste de gestion des risques côtiers et environnement littoral.

« Le barrage d'Akossombo sur la Volta, dans son fonctionnement, empêche le courant côtier de transporter des sédiments. Par conséquent, la quantité de sédiment a connu une nette diminution sur la côte est (Togo, Bénin et Nigéria). C'est depuis ce temps, 1963, qu'a commencé le phénomène d'érosion sur nos côtes de façon lente », informe le spécialiste.

Ce phénomène qui ne s'est pas fait

ressentir dans l'immédiat, s'est accentué avec la construction du port de Lomé autonome de Lomé. « La jetée principale du PAL qui s'étend sur une longueur de 1300 mètres bloque désormais le peu de sédiment qui arrive sur la côte », relève le spécialiste.

Les sédiments déposés permettent à la mer de faire son chemin dans le mécanisme normal. Mais arrivée sur la côte togolaise, dépourvue de sédiment, la mer est obligée de contourner les zones de blocage (port de Lomé) pour se recharger et continuer sa course, ce qui provoque son débordement. Ainsi entre 1967 et 2019, on note près de 1300 m d'avancée de la mer, d'après le spécialiste.

A ces causes lointaines, s'ajoute la récente construction des digues de protection contre l'érosion par Lomé Container Terminal (LCT) au port de Lomé en 2013 et du port de pêche 2018. « La construction d'une digue d'arrêt de sable de 300 mètres par LCT prolonge la jetée principale du PAL de 1200 mètres, qui provoque déjà l'érosion, à 1500 mètres. Plus la distance est grande, plus le danger est élevé », souligne le spécialiste qui précise que « le nouveau port de pêche présente les mêmes impacts que le port de Lomé avec une emprise réduite ». Il rappelle également que chaque mesure de protection prise sur une partie de la côte accentue le danger sur le côté est.

« Depuis la construction du port de pêche, la mer ravage davantage les maisons ici », confirme un résident de Togokomé, localité située sur la

côte.

Quelques facteurs humains, en occurrence la commercialisation du sable-gravier de la plage dans

du phénomène. « Malgré tout ce que j'ai fait, un beau matin de juin 2019, la mer a emporté une partie de ma maison et plus tard toute la maison » se désole Ayivi Tétégan

Des solutions durables toujours en attente

Plusieurs fois interpellé, l'Etat a notamment envisagé des solutions comme celle du programme West Africa Coastal Areas Management (WACA) financé par la Banque mondiale avec pour objectif global de réduire les risques côtiers qui menacent le littoral du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Mauritanie, de São Tomé et Príncipe et du Togo.

Il s'agit de mettre en œuvre des stratégies durables et cohérentes entre les différentes échelles d'intervention afin d'assurer à long terme l'amélioration du cadre de vie de tous les acteurs occupant le littoral ouest-africain.

L'annonce de ce programme a été un soulagement pour les riverains. Mais bientôt 4 ans après son lancement, rien n'est encore fait sur le terrain malgré la situation très critique de la côte. Pointée du doigt pour son retard et sa lenteur, la coordination nationale du programme se défend : « le travail se fait à plusieurs niveaux. Il faut d'abord l'étude du phénomène, ensuite échanger avec les riverains pour recueillir leurs points de vue. Ces étapes sont suivies par celles d'étude de faisabilité et d'impact. Ce sont de gros travaux qui nécessitent beaucoup d'études. Après les études, il faut envisager la délocalisation et/ou l'indemnisation de certains riverains. Et après suivra l'étape de passation des marchés avant le début des travaux proprement dits qui doivent aussi prendre du temps », explique Dr Assimio Adou Rahim, coordonnateur national du programme WACA-Togo. Autant dire que les travaux ne pourront débuter qu'en 2021.

« L'étude de terrain était censée prendre fin en juin dernier mais en raison de la pandémie, nous avons suspendu les sorties de terrain. Le processus va reprendre ce mois de juillet et les travaux pourront débuter en 2021 », promet le coordonnateur qui informe également que la réalisation des travaux se fait avec le gouvernement béninois qui assure le volet passation des marchés publics. « Nous travaillons également à leur rythme. Car si les travaux se font uniquement au Togo, le Bénin connaîtra davantage l'érosion ».

(Suite à la page 9)

Catastrophe sur la côte togolaise

(Suite de la page 8)

Les autorités togolaises ont par ailleurs initié des travaux de protection de la côte dans le cadre du projet de dédoublement de la Nationale 2.

Financé principalement par la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Islamique de Développement (BID) à hauteur de 16 milliards de francs CFA, il vise l'aménagement de 28 épis rocheux le long de la côte et le rechargement en sable de la plage qui devraient permettre de ramener la vitesse de recul de la côte à 1 mètre par an, contre 15 à 20 mètres par an à l'heure actuelle.

La fin de ces travaux confiés à la

société chinoise China Road and Bridge Corporation (CRBC), à la suite d'un appel d'offre, était prévue pour cette année. Mais jusqu'à fin juin dernier, rien n'est encore fait. Le retard observé dans le démarrage de ces travaux se justifierait par une nouvelle demande d'harmonisation des réalisations introduite par le gouvernement à ses bailleurs.

Ce qui nécessiterait une nouvelle étude de terrain avant le début des travaux. Nos tentatives d'en savoir davantage sur les raisons du démarrage du projet auprès de la Direction générale des Travaux Publics se sont avérées vaines.

Parallèlement, l'expérimentation



Une partie de l'hôtel résidence madiba ravagée malgré quelques travaux de protection du site

d'une solution locale initiée par un Togolais à Gbodjomé devrait démarrer le mois prochain.

« Elle consiste en la construction des bus de sable le long du littoral.

Ce projet est moins coûteux, soit un demi-milliard de francs CFA et pourrait soulager les riverains un tant soit peu », annonce le coordonnateur national du

programme WACA-Togo. Cette solution intermédiaire sera expérimentée entre Gbodjomé et Agbodrafo.

Eviter le pire en attendant

Alors que la situation sur la côte est déjà critique, le pire s'annonce. Selon un communiqué signé le 07 juillet dernier par le préfet maritime, le capitaine de vaisseau Néyo Takounandi, la mer devrait connaître une agitation entre juillet et septembre prochains.

Celle-ci révélée par les prévisions météorologique et hydrographique, « pourrait entraîner plusieurs impacts négatifs et risques dont l'érosion côtière ».

OFFREZ-VOUS VOTRE TOYOTA* AVEC LA NOUVELLE LOI DE FINANCES

~~15.700.000~~ FTTC



9.800.000 F_{NET}

OFFERTS

1 an d'assurance*
1 an d'entretien

* Assurances aux tiers
* Dans la limite du stock disponible et de l'application de la nouvelle loi de finances 2020



Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com



IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES MENAGES TOGOLAIS :

Près d'un actif sur deux a dû arrêter son travail (l'INSEED)

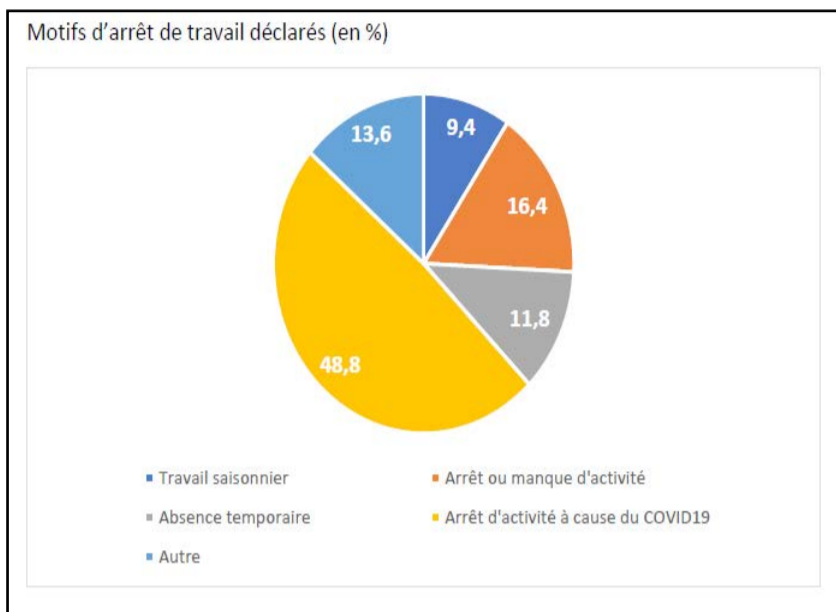
La crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus a d'énormes impacts négatifs sur l'économie togolaise et n'épargne non plus les ménages. C'est du moins ce que révèlent les résultats de « L'Enquête de Suivi Téléphonique à Haute Fréquence des Ménages (ESTHFM) dans le cadre de la Covid-19 » réalisée par l'Institut national de la statistique et des études démographiques (INSEED). Focus Infos a lu pour vous ledit rapport.

L'enquête publiée le 09 juillet dernier a été réalisée du 26 mai au 09 juin dernier au sein de 6 171 ménages issus de l'agglomération de Lomé (Lomé Commune, Golfe urbain et la partie urbaine de la préfecture d'Agoè), des milieux urbains (chefs-lieux des autres préfectures) et du milieu rural. Sur les 6 171 ménages, 2 189 qui disposent d'un numéro de téléphone, ont été sélectionnés pour constituer l'échantillon de base de la collecte.

« A l'issue de l'enquête de base qui s'est déroulée du 26 mai au 09 juin, au total 1 516 numéros ont été joints par les agents de collecte, soit un taux d'accessibilité de 69,3% au niveau national. Ce taux est plus bas en milieu rural (62,2%) qu'en milieu urbain. L'ensemble des ménages qui ont accepté le questionnaire jusqu'à la fin de l'interview est de 1 384, soit un taux de réponse de 91,3%. Ceci est très satisfaisant pour une enquête par téléphonie où souvent les taux de réponse sont inférieurs à 80% », a indiqué le directeur de l'INSEED Koame Kouassi, à la publication du rapport.

Conduite grâce à un appui financier de la Banque Mondiale, l'enquête a porté sur la connaissance du Coronavirus, l'opinion sur les mesures barrières édictées, l'accès aux principaux produits de base, la santé et la finance, les pratiques des activités scolaires (éducatives) et l'activité économique.

50% des togolais actifs se



sont retrouvés au chômage

Les répercussions de la crise sur l'activité économique des Togolais sont énormes. Selon le rapport de l'ESTHFM, près d'un actif sur deux a dû arrêter son travail du fait de cette crise tandis que 16,4% ont vu leurs activités fermées ou contraints de rester à la maison du fait du manque d'activité pour leurs entreprises. Spécifiquement, 48,8% des activités à l'arrêt étaient directement liés à la pandémie de la Covid-19 tandis que 16,4% ont été fermés par manque d'activité. 9,4% de ces activités à l'arrêt étaient saisonniers.

La crise a aussi entraîné l'arrêt des activités (27,9%), l'absence temporaire au service (17,5%), et la réduction du personnel (13,3%). Ainsi, 12% des travailleurs salariés n'ont pas pu

se rendre à leur travail la semaine précédant l'enquête. Parmi ces salariés n'ayant pas pu se rendre à leur travail durant cette période, 44% n'ont touché aucun paiement tandis qu'un quart ont eu droit à leur salaire complet. Cette situation a eu un impact sur la capacité des ménages à pouvoir s'approvisionner en produits de base qui ont connu une hausse sur la période.

« L'approvisionnement en certains produits de base a été rendu impossible au niveau de certains ménages pour diverses raisons. Ces raisons sont majoritairement d'ordre financier. En dehors des raisons financières, la rupture des stocks dans les magasins, la fermeture des marchés et la limitation des déplacements ont aussi impacté quelques ménages pour l'achat des produits de base », indique le rapport qui précise que seulement « 44% ont pris des dispositions pour constituer de stock de nourriture plus

que d'habitude ».

La radio et la télé : premiers canaux d'informations

L'Enquête de suivi téléphonique à haute fréquence des ménages a évalué aussi la connaissance des Togolais sur la pandémie de coronavirus au Togo. Selon le rapport, plus de 90% des personnes interrogées sont bien informées et appliquent les mesures telles que la distanciation sociale, le lavage ou la désinfection régulière des mains. Parmi elles, environ 82% ont cité la radio comme principal canal d'information et un peu plus de la moitié des enquêtés (51,5%) ont déclaré avoir pris connaissance des informations sur le coronavirus par la télévision.

« La proportion des enquêtés est de (26,9%) pour l'information émanant d'une autorité locale et 28,5% d'un autre canal de sensibilisation. Un peu plus de 2 personnes sur 10 (2,3% et (2,6%) ont cité respectivement le guérisseur traditionnel/ autorité religieuse et personnel d'une ONG comme canaux d'information sur les comportements à adopter face au virus », précise le rapport.

Les résultats de l'enquête révèlent aussi que la majorité des Togolais observent les mesures barrières édictées par le gouvernement. « Dans l'ensemble, 98,9% des Togolais enquêtés ont déclaré se laver les mains plus souvent que d'habitude, 97,5% ont évité de se serrer les mains, 95,1% ont évité les rassemblements de plus de 15 personnes, 80,3% ont réduit le taux de fréquentation des marchés ou des magasins d'alimentation et 78,8% ont annulé des projets de voyage », peut-on

lire dans le rapport.

S'agissant de l'opinion des citoyens togolais sur les mesures barrières édictées, plus de neuf (9) sur dix (10) personnes s'estiment satisfaites et plus de 60% font confiance au gouvernement sur la gestion de la crise. Par contre, 9% s'estiment non satisfaites et évoquent l'absence d'assistance financière du gouvernement, l'insuffisance dans la communication/ accès à l'information et le retard dans la riposte du gouvernement.

L'éducation passe en mode tutorat

La fermeture des écoles a été l'une des mesures barrières édictées par le gouvernement pour réduire la propagation du virus. Et pour permettre aux apprenants de garder l'ambiance scolaire, les responsables de l'éducation (parents, enseignants, autorités gouvernementales) ont dû recourir à plus d'initiatives.

Dans plus de 4 ménages sur 10, soit 42% indique le rapport, le recours à un tuteur pour l'apprenant a été la solution adoptée par les parents. Les travaux imprimés et les cours sur les médias sont les deux autres moyens d'apprentissage les plus pratiqués par les apprenants en dehors du tutorat.

Sur le plan sanitaire, malgré la pandémie, l'accès aux soins de santé et aux services financiers a été possible pour la majorité des personnes interrogées et les membres de leurs ménages. Environ 88% des enquêtés estiment que les services de santé ont été accessibles ainsi que les services financiers (98%).

Vient de paraître « Le contrat de partenariat dans le paysage de la commande publique au Togo »

Le régime juridique des contrats de la commande publique est en métamorphose. Les contrats de l'Administration ne sont plus soumis exclusivement au droit national, mais aussi au droit communautaire, voire au droit international.

Le foisonnement du régime juridique de ces contrats ne facilite ni la lisibilité ni la compréhension, induisant une explosion du contentieux contractuel de plus en plus complexe. Dès lors, l'avènement du contrat de partenariat comme composante des contrats de la commande

publique dans le paysage juridique des États de l'Union monétaire ouest-africaine ne fait que participer à la complexification du régime juridique de ces contrats.

C'est de ce constat que la présente étude sur le contrat de partenariat dans le paysage de la commande publique au Togo tire sa justification.

Le présent ouvrage expose, d'abord, les spécificités et les similitudes au contrat de partenariat par rapport aux autres contrats de la commande publique, attestant des difficultés à asseoir une théorie des contrats publics.

Ensuite, les analyses font état des incidences juridico-économiques diversement appréciées de l'usage de ce contrat comme un outil des politiques publiques. Enfin, l'ouvrage met en exergue l'éclatement du contentieux et en explore des perspectives.

Publié aux éditions de l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, « Le contrat de partenariat dans le paysage de la commande publique au Togo » a été réalisé sous la direction scientifique de Dodzi Komla Kokoroko, Kossivi Hounaké, Théophile René Kapou et Aftar Touré Morou.



African Lease Togo promeut le crédit-bail, encore peu connu au Togo

✎ Esaïe EDOH

Malgré le rôle important qu'elles jouent aux côtés des entreprises dans leur quête de financement, les sociétés de crédit-bail sont encore peu connues dans notre pays. African Lease-Togo installée au Togo depuis deux ans fait le pari de changer la donne. Comment fonctionne le crédit-bail ? Éléments de réponses.

Le crédit-bail couramment appelé « leasing » est un contrat par lequel une personne ou société, le crédit bailleur (société de financement, banque) achète et met à la disposition d'une autre personne, ou entreprise, le crédit preneur (locataire), un bien moyennant le paiement d'un loyer.

Ce processus est matérialisé par un contrat de crédit-bail entre la société, le crédit bailleur et celle souhaitant louer ce matériel, le crédit-preneur. Dans ce cas, la société crédit bailleur est juridiquement le propriétaire du bien. Toutefois, précise Toussaint Sossou, directeur général de African Lease Togo, « c'est le preneur qui manifeste le désir d'acquisition du bien et informe le crédit bailleur. Il décide également lui-même du choix du fournisseur et négocie le prix d'achat. Le rôle de la société crédit-bail se résume à solder la facture ».

Le client n'étant pas juridiquement dans l'immédiat propriétaire du bien, d'un commun accord avec la société bailleur, conclut un

contrat qui lui fixe les modalités de paiement sur une période donnée. « En fonction de la capacité financière du preneur, le contrat est conclu avec la fixation du solde périodique. A l'approche de la date échéance, le preneur peut manifester le désir de prorogation du délai », précise Toussaint Sossou.

Assurer la totalité du financement :

Le crédit-bail offre plusieurs avantages aux entreprises qui recourent à ce mécanisme de financement. Avec ce système, les entreprises « locatrices », ont la possibilité d'assurer la totalité du financement de l'investissement, sans pour autant avoir à fournir d'apport personnel. En plus, le matériel « loué » dans le cadre du crédit-bail n'est pas inclus dans le bilan financier annuel, ce qui implique la possibilité, pour le « locataire » d'utiliser du matériel coûteux sans altérer son niveau d'endettement.

Considérés comme des charges

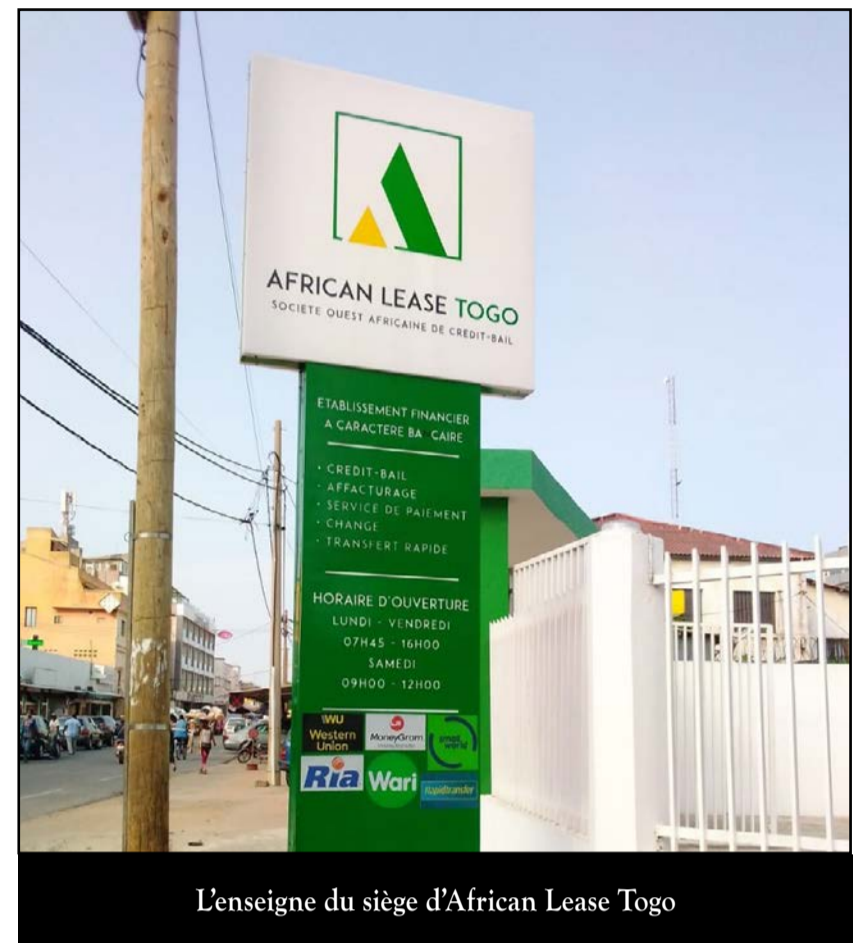
d'exploitation, les montants des loyers du crédit-bail sont déductibles de l'impôt sur le bénéfice. Chaque élément constitutif du contrat de crédit-bail demeure négociable, de la durée à la périodicité, en passant par le montant des loyers.

Au Togo particulièrement avec l'abattement de droit de douane sur les véhicules, le crédit preneur a plus d'avantages. « Avec le crédit-bail, il ne paie plus... Alors que dans une banque il est dans l'obligation de le payer ».

African Lease Togo, unique société de crédit-bail

African Lease Togo, filiale du groupe danois d'African Lease Group, est le seul crédit bailleur installée au Togo. Il a ouvert ses portes en 2018.

Aux hommes d'affaires et entreprises togolais, elle propose des accompagnements en mettant à leur disposition des matériels qu'ils choisissent. Que ce soit un professionnel, une PME ou une grande entreprise, African Lease



L'enseigne du siège d'African Lease Togo

Togo offre des accompagnements adaptés à ses activités.

Elle propose 5 services : la mise à disposition de matériels roulants tels que motos, voiture, pick-up, fourgon à travers son produit ALT. Grâce à l'offre ALT Transport, African Lease Togo permet à sa clientèle d'acquérir des minibus, bus, camions et remorques. Elle intervient également dans l'achat

de matériels et mobiliers de bureau, équipements informatiques et matériels agricole grâce à ALT Equip. Avec ses produits ALT Medio et ALT Equip, elle s'occupe respectivement de l'achat d'équipements médicaux et de travaux publics.

Des sociétés bancaires font également des offres de crédit-bail mais sous une autre forme.

Le Groupe CFAO réaffirme son soutien au Togo dans la lutte contre la Covid-19

La lutte contre la Covid-19 se poursuit au Togo. Depuis le début de la pandémie, le pays peut se vanter d'avoir pu compter sur le soutien de nombreux partenaires. Afin de contribuer à cette lutte continue, Le Groupe CFAO au Togo a décidé d'offrir son soutien au gouvernement.

Ce mardi 14 juillet 2020, le groupe a fait un don de 68.000 masques au Comité Nationale de la Gestion de la Riposte contre la Covid-19 (CNGR).

Le lot de masques a été personnellement remis par Hervé MANNERIE, Délégué Pays pour le groupe CFAO au Togo. À travers ce don, le Groupe a tenu à réaffirmer son soutien au Togo et plus particulièrement au Comité de riposte. L'occasion

s'est également présentée pour le patron de CFAO de féliciter le comité et tous ses membres pour le travail déjà abattu dans cette lutte.

Notons que le groupe CFAO Togo est représenté par trois filiales à savoir CFAO MOTORS, CFAO Technology & Energy et UNIPHART.

Au-delà d'une crise sanitaire, il faut aussi noter que la covid-19 a ralenti sévèrement les activités de bon nombre d'opérateurs économiques y compris celles du groupe.

Mais le pays s'apprête à rouvrir ces frontières aériennes et un certain nombre de mesures sont déjà en place pour faciliter les déplacements.

Pour Hervé MANNERIE, « la mobilisation de tous et le respect des gestes barrières s'avèrent plus que jamais nécessaires pour

éradiquer une fois pour de bon, ce virus ». Précisons qu'à ce jour, la situation pandémique semble stable au Togo.

Les statistiques montrent par ailleurs que le pays compte plus de cas guéris que de cas actifs.



Hervé Mannerie DG CFAO (au milieu) et les membres du Comité Nationale de la Gestion de la Riposte contre la Covid-19 (CNGR)

LES METHODES CONTRACEPTIVES : Quels sont les vrais risques ?

Si le recours des femmes aux méthodes contraceptives est de nos jours quasi systématique pour éviter des grossesses non désirées aux conséquences lourdes, ces moyens vantés à grand renfort publicitaire ne sont pas sans effets pervers. Quels sont-ils ?

La contraception désigne l'emploi de moyens visant à empêcher la survenue d'une grossesse à la suite d'un rapport sexuel. Elle est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme étant « l'utilisation d'agents, de dispositifs, de méthodes ou de procédures pour diminuer la probabilité de conception ou l'éviter ». Le docteur N'Bortche, gynécologue à l'Association Togolaise pour le Bien-Etre Familiale (ATBEF) explique, dans le même sens, que « c'est l'ensemble des moyens naturels ou modernes qu'on met à la disposition des couples pour les aider à éviter momentanément ou définitivement la survenue d'une grossesse ».

Différentes méthodes adoptées

A l'ATBEF située à Tokoin-Soted, en moyenne 2 à 3 vasotomies par mois pour les hommes sont adoptées et 10 nouveaux cas de femmes par jours viennent adopter une méthode contraceptive. Ces méthodes sont multiples et se regroupent en deux catégories. D'abord les méthodes naturelles. Celles-ci comprennent le collé du cycle qui est une méthode qui se base sur le cycle menstruel et concerne plus les femmes dont le cycle est compris entre 26 et 32 jours, la méthode de la température et de la glaire cervicale difficile à appliquer, celle de l'allaitement maternel qui exige que la femme accouche avant de l'utiliser, soit en train d'allaiter son enfant uniquement au lait maternel sans aucun aliment complémentaire, dans les 6 premiers mois de l'accouchement et n'ait pas débuté les règles.

Plus efficaces que ces premières méthodes dites naturelles, il y a ensuite celles modernes qui sont classées en 3 catégories : la première concerne les méthodes de courte durée d'action comme les préservatifs, les pilules, les injectables de 2 mois ou de 3 mois. Celles de longue durée d'action tels les implants qui durent 3 ans, ou 5 ans ou le dispositif intra-utérin qui va jusqu'à 12 ans. Enfin les méthodes

permanentes, irréversibles pour leur part, et qui comprennent la vasotomie destinée aux hommes et la ligature des trompes destinée aux femmes.

Des conséquences imaginaires ?

Pour plusieurs couples, surtout les femmes, les méthodes contraceptives seraient à la base de l'instabilité de leur fertilité aujourd'hui. Maman Paternie âgée de 50 ans et mère d'un seul garçon témoigne : « ça fait déjà trois ans que j'essaie de retomber enceinte. En effet, mon fils Paternie, je l'ai eu en 1998. Les mois qui ont suivi sa naissance, je me suis fait faire un implant de 5 ans que j'ai renouvelé une fois. En 2017, mon mari et moi avons décidé de faire un second enfant. Celui-ci jusqu'aujourd'hui n'est jamais venu. J'ai eu à faire deux fausses couches. Maintenant je suis en ménopause avec un seul enfant. Je regrette d'avoir utilisé la méthode contraceptive car c'est de sa faute ».

Pour Edith, étudiante, l'injection de 3 mois qu'elle a utilisée pour empêcher la survenance d'une grossesse serait la cause de l'absence de ses règles. « J'ai arrêté les injections contraceptives après juste une utilisation de 3 mois. Et depuis ça fait deux mois que je n'ai pas mes menstruations. Malgré que mon gynéco me dit que sa va venir j'ai peur », s'alarme-t-elle.

A côté de ces rumeurs, il y en a d'autres qui portent sur le fait que la pilule contraceptive prise par les femmes serait à la base de la formation des caillots de sang provoquant à la longue, le cancer du sein.

Toutes ces peurs avaient été déjà évoquées par une journaliste indépendante Française Sabrina Debusquat qui dans son livre « J'arrête la pilule », expliquait globalement que « la pilule favoriserait le cancer du sein, les embolies pulmonaires, les AVC, la perte de la libido, la dépression, l'endométriose... De très nombreuses femmes décèderaient ainsi des effets secondaires liés à la pilule ». Mais sans aucune base ni preuve scientifique, ces effets pervers

pourraient ne rester qu'au stade de rumeurs. Les méthodes contraceptives ne sont néanmoins pas sans risques

Les vrais risques encourus

Comme tout traitement, il y a certains effets secondaires qui surviennent lors de l'adoption des méthodes contraceptives. Ces effets diffèrent d'un patient à un autre et d'une méthode à une autre.

Ainsi, selon le gynécologue N'Bortche, les méthodes naturelles n'ont pas d'effets secondaires en tant que tels. « Le seul inconvénient pour celles-ci est qu'elles sont d'efficacité moindre. Le résultat voulu, celui de ne pas tomber enceinte n'est souvent pas atteint car c'est le contraire qui se produit », précise-t-il.

S'agissant en revanche des méthodes modernes, les risques sont multiples. « Dire risques, c'est trop fort. Dans ces cas précis, on parlera plutôt des effets secondaires », rectifie le gynécologue.

On a les effets secondaires liés aux méthodes hormonales (les implants contraceptifs, les pilules...). Il s'agit des maux de tête, des nausées, des douleurs au niveau des seins, une prise de poids et l'absence de règle. « En effet, cette méthode pour fonctionner, agit non seulement sur les ovaires en empêchant les ovulations, mais aussi au niveau de la glaire cervicale en la rendant épaisse, ce qui empêche les spermatozoïdes de pénétrer. Donc avec tout ceci, les effets ressentis par les patients sont normaux car les méthodes hormonales ont cette capacité de rétention d'eau, augmentant l'appétit chez certains femmes », explique le docteur.

Les effets indésirables pour les méthodes mécaniques représentées par le dispositif intra-utérin qui est un petit matériel qu'on insère dans l'utérus pour empêcher la rencontre des ovules et des spermatozoïdes grâce au cuivre qu'il va libérer. « Une fois inséré, il y a une réaction inflammatoire qui se crée et on peut constater que les premières règles peuvent être abondantes. Comme c'est un corps étranger qu'on a mis dans l'utérus, quelques jours suivant la



Image de quelques contraceptifs

pose, il peut arriver que la femme sente des douleurs au bas-ventre, l'organisme ayant tendance à vouloir rejeter le dispositif. Et ces douleurs peuvent être calmées par un paracétamol. Ce sont également des effets indésirables passagers», détaille Dr N'Bortche.

Que ce soit une méthode hormonale ou plutôt mécanique, il faut préciser que dès son abandon ou l'arrêt de son utilisation, la fertilité reprend spontanément. « Seulement il peut arriver que l'état normal des choses accuse un petit retard allant de 3 mois à 6 mois », précise Solange Amouzou-Godé, assistante médicale au Centre Convivial des Femmes. « C'est ce qui m'est arrivé quand je prenais les pilules. J'ai dû attendre 4 mois avant d'avoir encore mes règles » témoigne Afi, ancienne étudiante, aujourd'hui mère d'une petite fille.

Ce qu'il faut faire ou ne pas faire en cas d'adoption d'une méthode

Tout d'abord, avant d'adopter quelque méthode contraceptive que ce soit, la femme doit s'approcher de la structure ou la personne habilitée à lui donner toutes les informations nécessaires sur la question. Une formalité nécessaire que négligent pourtant les femmes. « Surtout la pilule, les jeunes filles l'achètent à la pharmacie sans aucune ordonnance. Elles la prennent à tout bout de champ sans consultation auprès d'un spécialiste pouvant leur prodiguer des conseils avisés. Et face aux dégâts, elles sont les lères à encore se plaindre », se scandalise Solange. Pour le gynécologue, il est important

voir indispensable que le personnel médical habilité prenne le temps de discuter avec les patientes, voir si celles-ci n'ont pas des antécédents de maladies héréditaires comme le cancer, si elles n'ont pas d'infections et si elles ne sont pas à la proche de la ménopause, avant de trouver ensuite la contraception qui convient ou si possible traiter le mal détecté avant la contraception.

Ensuite après l'adoption d'une méthode, la patiente a le devoir de répondre aux rendez-vous de consultation donnés par son médecin. « Ces routines permettent de s'assurer que tout va bien, que la méthode s'adapte à l'organisme ou le cas échéant, d'envisager un changement de méthode. D'ailleurs, il arrive que certaines femmes essaient plusieurs méthodes différentes et plusieurs dosages avant de trouver celle qui leur convient le mieux », explique l'assistante médicale.

« Pour finir, c'est vrai que les méthodes contraceptives empêchent la survenue de grossesses et permettent à la femme de s'épanouir sexuellement. Mais elles n'assurent pas la santé des organes de reproduction. Ce qui veut dire qu'on peut toujours contracter une infection génitale, laquelle nous savons, agit négativement sur la reproduction. A moins d'utiliser le préservatif qui est non seulement une contraception mais aussi un moyen de prévention contre les IST, il faut tout simplement limiter les rapports sexuels ou être vigilants dans nos rapports sexuels », conseille Dr N'Bortche.

VERGETURES : Attention, il n'existe pas de traitement

Esaïe EDOH

Les vergetures touchent aujourd'hui la majorité des femmes, soit 70% et 15% des hommes selon l'Organisation mondiale de la santé OMS. Manifestées par de petites échelles marbrées sur la peau des fesses, du ventre et des seins, les vergetures constituent de nos jours, un véritable fléau esthétique qui contraint les personnes touchées à multiplier les traitements qui se révèlent inoffensifs. Et pour cause. Aucun traitement n'existe en réalité mais seulement des solutions pour atténuer le mal.

Les vergetures sont des stries fines, sinueuses qui peuvent apparaître sur différentes zones du corps. Chez

les femmes, les stries sont visibles sur le ventre, la hanche, les seins, les fesses, les cuisses, et des fois aux

mollets et à la face interne des bras. Chez l'homme, les vergetures se manifestent sur le ventre, les fesses,

le haut et le bas du dos. « Ces zébrures sont en fait de minuscules sillons, qui traduisent une rupture des fibres de collagène au sein du derme. Elles s'apparentent à des cicatrices et sont difficiles à faire disparaître », précise le dermatologue, Dr Piham Gnessike.

Elles sont des déchirures des fibres élastiques du tissu conjonctif du derme. Une fois que la déchirure se produit, il apparaît une trace linéaire violacée ou lilas qui blanchit en plusieurs mois, pour laisser une fine ligne blanche.

(Suite à la page 13)

Mlle Chloé, fournisseur des Cosmétiques make-up à base de produits naturels

✎ Nana GARBA

De son vrai nom Brenda Ayi, expert-comptable, Mlle Chloé est une passionnée du maquillage, de cosmétique. Pour elle, le premier reflet de la beauté de la femme vient de son visage. Pour permettre aux femmes d'entretenir et embellir cette partie du corps, elle s'est lancée dans la proposition de cosmétique make-up des marques africaines.

Les outils de cosmétiques make-up de Mlle Chloé sont essentiellement composés des pinceaux, des poudres pour visages, des baumes de lèvres, des crayons pour sourcils, des phares pour paupières, des lotions, des bases et fixateur. « Tout ce qu'il faut pour un maquillage parfait du visage », précise Brenda.

Ces produits proposés sont essentiellement composés des huiles et ingrédients aux vertus naturelles et réparatrices. « Nous avons par exemple du gommage fait à base de curcuma qui est une épice très efficace contre les taches du visage, voire du corps entier. Des bases pour le make-up composés de beurre de karité qui est une huile réparatrice et anti-âge, du beurre de cacao pour les lèvres », révèle Mlle Chloé.



Outre ces produits, le fournisseur propose des éponges essentiellement naturelles. Pour elle, ces éponges sont celles qu'utilisaient nos grands-parents. Elles proviennent des lianes d'arbres. Avec leur particularité d'être à la fois douces et dures, elles permettent d'enlever toutes les impuretés et les peaux mortes du

visage sans l'agresser. Elles ont aussi la particularité d'être biodégradables et entrent donc dans la protection de l'environnement.

La particularité de ces produits de marque africaine que propose Mlle Chloé, contrairement aux marques chinoises qui inondent le

marché est que les huiles et poudres qui les composent sont souvent consommables et ne sont pas nuisibles pour la santé de l'homme. Elle explique : « le make-up est un processus concentré sur le visage composé de la bouche, du nez, des yeux Et souvent au cours de la pratique, il arrive que des gouttelettes ou morceaux des

produits utilisés tombent dans nos yeux ou dans notre bouche. Etant donné que ce sont des épices et des huiles naturelles, cela n'inquiète pas ». « C'est aussi un risque que nous évitons avec nos petits-enfants parce qu'il arrive que moi je surprenne mon garçon en train de lécher mon gommage qui heureusement est fait de miel, du sucre, clou de girofle et des huiles essentielles », ajoute-t-elle.

Promouvoir les marques africaines, un credo

Amoureuse du maquillage, Brenda Ayi nantie de son diplôme d'expert-comptable, s'est lancée dans ce domaine quand elle était encore sur les bancs. « J'ai acquis ça avec le temps et je le faisais en marge des études », confie-t-elle.

L'objectif premier de la passionnée de make-up était d'embellir les gens et non de transformer le visage des gens en quelque chose qu'ils ne sont pas. Pour aboutir à ce résultat, elle s'est rendue au Ghana pour un perfectionnement.

C'est ce voyage qui va amener la jeune maquilleuse à se lancer dans la promotion des marques africaines de cosmétiques make-up. « C'est vrai que j'ai une passion pour le maquillage. Mais durant ma formation dans ce

pays, la découverte des produits make-up de marques africaines très originaux avec des vertus naturelles, a changé ma vision des choses. Ainsi, moi qui faisais uniquement le maquillage, j'ai décidé d'associer la vente des produits cosmétiques de maquillages. Mais pas n'importe lesquels, uniquement ceux des marques africaines. J'ai ainsi commencé à proposer du cosmétique original pour la beauté du visage moins cher, à la portée de la femme togolaise en particulier et de tout le monde en général. C'est aussi pour moi une façon de servir de visibilité aux startups de mon continent en incitant à la consommation locale », détaille-t-elle. N'étant qu'au début de son initiative, la promotrice est actuellement confrontée, comme tant d'autres opérateurs économiques, aux difficultés de la pandémie de la Covid-19. Mais l'initiative semble intéresser la population, surtout la gent féminine, nuance-t-elle.

Ceci pousse notre maquilleuse à nourrir de grandes ambitions. « Mon souhait premier est que la pandémie disparaisse et que les activités reprennent normalement pour que les gens puissent mieux me découvrir. Ensuite, d'ici à la fin de l'année, j'aimerais être le fournisseur numéro 1 des produits cosmétiques make-up originaux surtout de marque africaine », conclut Brenda Ayi dit Mlle Chloé.

SANTÉ/VERGETURES :

Les causes

Les origines des vergetures sont de divers ordres. Elles peuvent résulter d'un étirement trop important de la peau, lors d'une prise de poids importante et rapide. La traction exercée sur les tissus entraîne une rupture de certaines fibres élastiques du derme. Elles s'accompagnent d'une perte d'élasticité de la peau. Dans ce cas, on parle de cause due à « la distension de la peau », informe le dermatologue.

Chez certains, l'apparition des vergetures est due à une hausse de sécrétion de cortisol par l'organisme. Cette hormone produite par les glandes surrénales influence la structure de la peau. Ainsi, le taux de cortisol augmente, et occasionne la production de collagène et la diminution d'élastine. « Cette cause due à l'augmentation de la quantité de cortisol dans l'organisme est plus remarquée chez des personnes minces », selon le médecin.

On rencontre ces deux facteurs, hormonal et mécanique, dans

plusieurs cas de figure à savoir : la prise de poids rapide, la puberté, la grossesse notamment quand la femme est jeune, l'application prolongée de crèmes cortisonées sur la peau ou l'utilisation prolongée de corticoïdes oraux (application des produits éclaircissants).

Les vergetures en soi ne sont pas mauvaises en dehors du fait qu'elles privent l'être humain de la beauté corporelle. Toutefois, elles deviennent compliquées, associées à certains facteurs. Il s'agit entre autres de la grossesse, de surpoids ou obésité. « Il peut y avoir des complications, la propagation des vergetures sur toute la zone où elle a débuté si on n'arrête pas d'appliquer ou de faire ce qui est à la cause de cela », prévient le dermatologue

Attention ! Pas de traitement

Les vergetures sont irréversibles. Une fois qu'elles apparaissent, leur disparition est quasi-impossible. Il existe toutefois des méthodes pour les prévenir, et ensuite pour atténuer leurs effets. Ainsi, il est conseillé d'éviter dans la mesure du possible, la provocation d'une



Des vergetures sur la cuisse d'une femme

tension excessive de la peau notamment les longues expositions au soleil.

« Faire du sport est très bénéfique pour lutter contre l'apparition de vergetures : plus vos muscles, sous la peau, seront toniques, plus votre silhouette générale s'en trouvera transformée. Cela est très frappant pour les seins par exemple : ces glandes inertes, qui reposent directement sur les pectoraux, ne peuvent être vraiment soutenues que si les muscles de la poitrine sont tonifiés. Dans le cas contraire, des vergetures apparaîtront plus facilement », avertit

le Dr Piham Gnossiké.

Toutefois, il existe divers soins « anti-vergetures ». « Ceux-ci ne peuvent pas effacer les vergetures. Car toutes les femmes n'ont pas la même peau. Certaines peaux vont craquer, d'autres non, et mettre des crèmes « anti-vergetures » n'y changera rien de manière magique », rappelle-t-il.

Des huiles sensorielles à base d'amande douce et d'olive Bio, connues pour leurs vertus hydratantes et réparatrices,

peuvent également corriger les vergetures et améliorer leur aspect visuel en diminuant leur épaisseur, leur couleur et leur relief.

Dans les cas où les vergetures arrivent à l'étape de complication, « il peut être utile d'avoir recours à la chirurgie réparatrice. Il existe dans ce cas des traitements par laser, peeling, micro-abrasions ou par injections locales. Ce sont les seules manières d'atténuer vos vergetures. Mais vous aurez des cicatrices résultant de l'opération, plus simples à gérer a priori », informe-t-il.

« Il faut toutefois garder à l'idée que chaque femme étant unique, chaque cas de vergetures est particulier. Seul le dermatologue, ou un médecin équipé pour traiter ces lésions, pourront conseiller efficacement et orienter vers le bon spécialiste ou vers le bon traitement pour traiter les vergetures », alerte le médecin Gnossiké.

Par ailleurs il faut préciser que cette maladie n'est pas contagieuse comme soutiennent certaines personnes. « Ce n'est pas une maladie héréditaire non plus bien qu'il existe une prédisposition génétique », confirme-t-il.

INTERVIEW : SANVEE BENO, LA LEGENDE VIVANTE DE LA CULTURE TOGOLAISE

« Les vrais artistes de demain sont prêts à se sacrifier par tous les moyens pour atteindre leur objectif »

Artiste comédien de coutume mina, conteur, metteur en scène et saxophoniste, il a fait partie de la toute première Troupe Nationale de Théâtre qui a représenté le Togo au 2ème Festival Mondial des Arts et de la Culture Négro-Africains en 1977 au Nigéria (Festac 77). Sanvee Béno, vu que c'est de lui qu'il s'agit, se révèle un emblématique personnage de la culture togolaise. Découvrons-le à travers cette interview qu'il a accordée au journal Focus Infos.

Focus Infos : Comment êtes-vous arrivé dans le monde culturel ?

Sanvee Béno : Tout a commencé aux cours primaires. Le week-end, à la maison, j'amusais mes cousins et petits amis avec des projections improvisées de théâtre d'ombre chinoise. C'est simple, je renversais une grande table sur le côté, je couvrais les pieds de la table d'un drap blanc, à l'intérieur du tissu, j'allumais une bougie qui projette l'ombre de mes mains sur le drap, de mes mains je mimais des oiseaux, des animaux à quatre pattes, des scènes de maison... que mes amis voient en ombre chinoise de l'autre côté de la toile. C'était le bon vieux temps où insouciant, je me plaisais à faire ces petites démonstrations tant appréciées par mes petits amis.

Aux cours secondaires, les choses devenaient plus ou moins sérieuses. Dans le temps, au programme scolaire, la mémorisation et la déclamation des poèmes étaient obligatoires. Et j'ai toujours eu la meilleure note dans ces exercices de déclamation. Par la suite, je participais à toutes les activités artistiques au cours des semaines culturelles : théâtre, conte, poésie, chanson. Je me rappelle même que sans instruments de musique, les sons de la guitare, du saxo, du clavier, de la batterie et de la cymbale étaient vocalement produits par la bouche. Il y avait le regretté Godfroid Adomayakpor plus tard artiste confirmé de l'orchestre de la Gendarmerie, auteur de la chanson « Abroninyo wu Tergal », « Nyagannyo wu tugbedjè ». Il y avait Bebli Mario alias Koffi Otitana plus tard artiste international, auteur de « Doka mi wlii ».

En dehors du théâtre, on interprétait les chansons traditionnelles togolaises, congolaises, James Brown, Otis Reading, Johnny Halliday... Ce n'était que du divertissement pour moi jusqu'au jour où je n'arrivais plus à m'en passer. Jouer au théâtre était devenu pour moi comme de la drogue. Je jouais également dans d'autres troupes scolaires qui me sollicitaient. Cela devenait inquiétant pour mon père. Le jour où j'ai laissé entendre à mon père que je voulais être

comédien de carrière, il a failli tomber en syncope. Pour lui, le théâtre n'est pas du travail, ce n'est que de l'amusement. Surtout que je suis l'aîné, il n'en revenait pas. Mon



père me voulait devenir avocat, médecin, inspecteur de douanes... Il me voulait du bien, mon père. Mais moi je n'avais aucune aspiration pour ces carrières tant à l'honneur. Entre mon père et moi, le courant ne passait pas du tout. On était comme chien et chat.

FI : Théâtre, conte, cinéma tout ce beau monde n'a pas de secret pour vous, comment se fait-il ?

SB : C'est tout à fait le contraire. Pour moi dans ce métier des arts, il n'y a pas de mathématique. 1+1 ne font pas 2. On apprend toujours, on est en perpétuelles découvertes avec différents personnages, différentes scènes de théâtre, différents metteurs en scène, différents partenaires de jeu et différents publics. On s'adapte toujours aux nouvelles réalités auxquelles on est chaque fois confronté. S'il y a un secret, il faut arriver à le découvrir. Et cela se trouve dans l'ouverture d'esprit, l'humilité de remettre en question les acquis qu'on croit avoir pour toujours mieux s'adapter aux réalités nouvelles. Les contours de l'art sont aussi vastes que l'univers. Si secret il y a dans ce

domaine, on peut s'appuyer sur son expérience mais là encore, il faut s'armer de beaucoup d'inspiration, d'intelligence, de savoir-faire et de beaucoup d'humilité pour aborder

les choses.

Au théâtre, au conte, je suis en perpétuelles recherches car les réalités d'hier ne sont plus celles du présent. Il faut s'adapter à l'évolution du temps sans toutefois se laisser aller à n'importe quelle vague. Mais rester soi-même avec une ouverture sur le positif. C'est au cinéma que je suis le plus grand apprenant en faisant attention de ne pas laisser glisser mes personnages du cinéma vers ceux du théâtre : deux mondes diamétralement opposés.

Dans ce domaine des arts, on ne dort pas sur ses trouvailles, il faut aller de découvertes en découvertes jusqu'à l'infini. Une photo, un dessin, une sculpture... restent figés dans le temps et l'espace. Mais au théâtre, au conte, à la danse, à la musique, tout est évolutif. Le spectacle d'hier peut donner une autre couleur positive ou négative par rapport à celui d'aujourd'hui. C'est comme un match de football où tout peut arriver aux grands champions qui gagnent toujours, mais qui quelquefois aussi ratent le pénalty de la victoire. Le secret est où dans ce cas ?

FI : Votre parcours artistique ?

SB : Sur le plan professionnel, j'ai été sélectionné au Théâtre National Togolais en 1975 comme comédien. Par la suite, tout en étant comédien, j'ai été promu chef de division de section Théâtre. Chemin faisant, je me suis initié à la mise en scène. En 1988, j'ai créé la compagnie « Zitit » qui aujourd'hui devient « Ziticomania ». J'ai été formé à l'Institut National de la Jeunesse et Sport en tant qu'Agent de Promotion culturelle à Lomé. J'ai été ensuite formé à l'École Au Carré Silvia Monfort à Paris comme Acteur Mime.

Plusieurs créations et tournées théâtrales au Togo, en Afrique, en France, en Suisse, plusieurs festivals à travers le monde.

Les spectacles qui entre autres ont le plus marqué ma carrière :

- « On joue la comédie » de Senouvo Zinsou Agbota : Rôle principal,
 - « Soleils fusillés » de Paul Dakeyo : Rôle principal,
 - « Histoire du soldat de Ramus et Straswinski » avec l'orchestre philharmonique de Bordeaux : Rôle du diable,
 - « La cantatrice chauve » de Ionesco : Rôle principal,
 - « Tout bas si bas » de Koulsy Lamko avec le Théâtre de la pomme verte de Paris : Rôle de l'Évêque,
 - Une de Beckett dont j'oublie le titre, avec la Cie 2 Temps 3 Mouvements à Paris : rôle de Lucky,
 - « Carmen Falinga Awa », une comédie musicale de Irene Tassebedo : rôle du poète,
 - « Congrès de griots à Cancan » de Francis Bebey en Suisse, rôle du Président,
 - « La révolution avortée » de Koulsy Lamko jouée à la Comédie Française : Rôle du conteur,
 - « Vérité au creux du mensonge », Cie Zitit, conteur principal,
 - « Enyagan » : Paroles sublimes Cie Ziticomania, conteur principal...
- Pour ce qui est des distinctions :
- En 1978, j'ai reçu le 1er Prix de la meilleure prestation artistique (Déclamation de poème) par la Télévision Togolaise.
 - En 1980, 2000, 2001, j'ai eu Prix de la meilleure mise en scène,
 - En 1994, j'ai eu la médaille d'or aux 2èmes Jeux de la Francophonie à Paris en spectacle de conte,
 - En 2005, Diplôme de mérite décerné par le Ministère de la culture pour mon parcours artistique,
 - En 2015, Trophée décerné par les

Rencontres Théâtrales de Carthage en Tunisie,

- En 2020, Diplôme de mérite décerné par FITAP pour l'ensemble de mes œuvres, et aussi Trophée de mérite octroyé par l'Association des Slameurs du Togo pour l'ensemble de mon parcours artistique.

FI : Vous vous êtes plus révélé avec l'émission qui débutait avec la fameuse accroche « OkitinaKitinaAkotabenyaye » qui a séduit plus d'un. Pourquoi cette émission a été arrêtée ?

SB : Dans le temps, c'était un projet de la société PACIPE qui finançait les passages de nos contes sur la protection de l'environnement à la télévision. PACIPE a fermé ses portes et ne pouvait plus payer la télévision, ceci a entraîné l'arrêt de l'émission. Mais malgré cela, l'émission a continué longtemps dans d'autres pays africains avant de s'arrêter. Ce n'est pas ma compagnie qui a arrêté l'émission.

FI : Pensez-vous la relancer ?

SB : Non, il y a une émission de conte qui passe déjà à la TVT. Un proverbe dit que « celui qui a la parole doit avoir pitié des autres qui ne se sont pas encore exprimés ». Je crois qu'il faut laisser découvrir aussi les autres qui ont leurs mots à dire. De temps à autre, je participe à la nouvelle émission avec ma compagnie « Ziticomania ».

FI : Nombreux sont ceux qui se sont toujours posé la question de savoir la signification de cette fameuse phrase « OkitinaKitinaAkotabenyaye ». Vous levez enfin le voile ?

SB : Cette onomatopée « OkitinaKitinaAkotabenyaye », correspond à : « A coeur vaillant, rien d'impossible ». Pareil à « Tchoboé ! Héé ! » C'est le cri qu'on lance quand on se trouve face à un danger ou face à un défi à relever. C'est pour se donner du courage face au public devant lequel on peut sortir la tête haute ou basse. Ça sert en même temps à amener le public à participer au conte quand on incite les spectateurs à répondre : « Akotabenyaye ! ». Et cette réponse des spectateurs, nous galvanise sur scène. C'est pour maintenir cette relation constante entre la scène et la salle quand on sait que le conte vivant est toujours une séance où la participation de l'auditoire est importante.

(Suite à la page 15)

INTERVIEW : SANVEE BENO, LA LEGENDE VIVANTE DE LA CULTURE TOGOLAISE

(Suite de la page 14)

FI : *Savez-vous que l'on a un profond respect pour vous ?*

SB : Respect ? Admiration oui. En dehors des ovations après les spectacles, je la sens à travers un sourire, un clin d'œil complice, une forte poignée de main, un cri « OkitinaKitina » à mon endroit et en cela, il y a forcément un respect pour mon art. Et ceci me donne du courage d'aller de l'avant. C'est le fruit de longues années de travail même quand l'horizon de l'art est fermé devant soi. Il fallait prendre le taureau par les cornes et forcer le passage pour avoir droit de cité dans ce domaine considéré comme de l'amusement. Je remonte un peu pour vous révéler que le jour où mon père m'a vu sur scène pour la première fois, il m'a salué chapeau bas. Oui je reconnais qu'il y a du respect quand on arrive contre vents et marées à convaincre par ce qu'on fait.

FI : *Qu'est ce qui fait que vous êtes une personne si singulière dans le paysage culturel togolais ?*

SB : J'ai reçu une éducation très dure et chez ma grand-mère et chez mon grand-père. Tout ce que tu fais doit être sans reproche, impeccable. Ils ne te donnent jamais le temps de faire quelque chose si tu prends cela à la légère. Je crois que cette force de caractère est restée ancrée en moi. Au théâtre, au conte, au chant, à la musique... Je ne prends rien à la légère. Et puis j'ai travaillé avec des metteurs en scène de hauts noms qui sont infatigables, toujours à la recherche de l'excellence. Je me suis laissé imprégner par les qualités de tout ce beau monde familial et artistique qui m'ont forgé. Est-ce cela qui fait de moi une personne singulière dans le paysage culturel togolais ? En tout cas, moi aussi je trouve des personnes particulières que j'admire dans notre domaine.

FI : *Quel est votre plus beau souvenir sur scène ?*

SB : C'est dans le personnage emblématique de Chaka Zoulou que j'ai incarné dans « On joue la comédie » de Agbota Zinsou au 2ème Festival Mondial des Arts et de la Culture Negro-Africains. C'était un défi à relever. On a failli ne pas aller à ce rendez-vous mondial en 1977 à cause de notre jeune âge, disait-on de nous. Mais au Festival, nous avons été la révélation. Les responsables de la Troupe Nationale de Côte d'Ivoire m'ont même proposé de les rejoindre à Abidjan pour continuer ma carrière. Mais j'ai voulu continuer mon art au Togo où le salaire laissait à désirer mais où la recherche artistique était un travail de profondeur qui me forgeait pour mon avenir de comédien. Le

rôle de Chaka m'a beaucoup marqué, entre autres.

FI : *Comment vous êtes-vous retrouvé dans le film « Bienvenue au Gondwana » ?*

SB : Mamane de Radio France Internationale (RFI), l'auteur du film cherchait deux conteurs pour les personnages en question. Il en avait déjà trouvé un en Côte d'Ivoire en la personne de Binda Ngazolo. Le second personnage et le premier devaient avoir les mêmes attitudes, les mêmes convictions, à peu près les mêmes âges que l'autre. Et c'est Binda Ngazolo qui m'a proposé au réalisateur. J'ai fourni mon cv, mes photos et j'ai été accepté pour le rôle.

FI : *Racontez-nous un peu votre rôle dans le film*

SB : Ce sont deux personnages qui se connaissent, qui sont de grands amis. Ils connaissent parfaitement l'histoire politique de leur pays, comment dans la course au pouvoir, les opposants croient tout acquérir à la force de leurs expériences. Mais nos deux personnages préviennent toujours qu'ils vont se casser le nez étant donné qu'entre eux opposants, ils se jettent toujours des peaux de banane. Connaissant bien le pouvoir en place qui est plus soudé, plus expérimenté, plus rusé dans la routine de ce qu'il connaît sur le bout des doigts, mon personnage et celui de Binda qui sont un duo de vieux connaisseurs, de vieux qui aiment faire des commentaires sur la situation politique qu'ils connaissent comme leur poche, interviennent par intermittence dans le film pour prévenir attention ! ça va mal se terminer pour les opposants.

Ces vieux on les rencontre souvent dans nos sociétés et qui voient d'avance ce que les autres ne voient pas.

FI : *Quel a été l'impact de la COVID19 sur votre profession ?*

SB : J'étais en mars dernier, au Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA) avec ma compagnie. Après les manifestations, nous avons pris le vol retour pour Lomé. Juste le lendemain après, les frontières terrestres, aériennes et maritimes étaient fermées à cause de la Covid 19. Nous l'avons échappé belle. Par contre il y a des compagnies entières, des artistes qui ont été bloqués pour des jours. On a eu beaucoup de chance.

Je suis attendu au Burkina pour un rôle dans un long métrage dont la réalisation devait commencer le 15 juin 2020 passé. Mais impossible de bouger à cause de la Covid 19.

Il faut prendre le mal en patience car il y a toujours un temps pour chaque chose. Covid 19 est un mal qui répand la terreur. Il nous faut donner le temps au temps pour laisser passer le mauvais vent.

FI : *Selon vous, comment votre art peut-il servir dans la riposte contre la COVID19 ?*

SB : Amener les gens à prendre conscience que c'est un danger réel qui nous menace tous sur le plan mondial, les amener à observer les mesures barrières indispensables pour se protéger.

FI : *Quel avenir pour le conte togolais ?*

SB : L'avenir du conte togolais dépend des conteurs. Certes les structures culturelles manquent. Mais il faut se jeter à l'eau pour atteindre l'autre rive. Qui ne sait pas nager, doit accepter de se laisser porter par celui qui sait nager. Si on attend que l'Etat apporte les solutions aux problèmes qui minent notre art, on attendra longtemps.

Pelé, Maradona, ont appris à taper dans le ballon dans la rue, Eklunatey Ablodevi n'a pas fait une école de théâtre avant de briller comme une étoile sur scène. Ils n'ont pas attendu les solutions de leurs Etats pour être ce qu'ils étaient : des stars dans leurs domaines. Quand après des années de dossiers, j'ai obtenu une bourse pour une école d'Art à Paris, il m'a été demandé : « Béno, que viens-tu chercher dans cette école ? ». C'est là que je me suis rendu compte que j'ai appris beaucoup de choses sur le tas. L'avenir du conte appartient aux conteurs.

FI : *On a vu plein de talents togolais comme Eklunatey Ablodevi s'en aller sans que la relève ne soit assurée. Que fait Sanvee Beno pour remédier à cela ?*

SB : Sans avoir de grands moyens, Eklunatey Ablodevi paix à son âme, a fait ce qu'il a pu pour la relève. Il ne faisait pas de publicité sur ce qu'il faisait. Mais je peux citer un exemple palpable : l'une de nos meilleures comédiennes sinon la meilleure comédienne togolaise sur place, Akofa Kougbenou a appris assidûment le métier d'acteur auprès de Eklunatey Ablodevi pour ne citer que celle-là.

Moi-même j'étais élève au Lycée quand j'ai vu pour la première fois Eklunatey briller sur scène comme un soleil. Je l'ai suivi dans l'ombre à travers bon nombre de ses prestations. Il m'a toujours inspiré et je me disais que je serai comme lui.

La relève n'est pas un cadeau qu'on offre sur un plateau d'or. La relève dépend de la volonté ferme de ceux qui veulent être comptés parmi ce contingent des futurs artistes dignes de ce nom. D'ateliers de stages en ateliers de stage sous ma direction, au profit de jeunes comédiens, des formations ponctuelles et périodiques ont été données dans presque toutes les régions du Togo depuis 1976 ; des artistes des troupes privées et scolaires ont été initiés à l'art théâtral.

Plus tard pour la première Ecole expérimentale de théâtre au Togo Estal, créée par Rodrigue Norman dans le temps au sein de l'Institut Français d'alors, je donnais gratuitement des cours de théâtre sur l'art de l'acteur : la maîtrise du corps, du souffle, de la voix, de l'espace scénique...

Des 40 apprenants comédiens au départ, il en reste à peine une dizaine ayant terminé la formation en 3 ans. L'expérience de cette école a été renouvelée il y a 2 ans ou 3 ans où j'ai formé en conte. Ces comédiens formés, sachant ce qu'ils poursuivaient, ont pu terminer leur formation et sont actuellement sur le terrain, sollicités au Togo et ailleurs pour des créations théâtrales. La relève ne doit pas être une action forcée, ce serait peine perdue.

Sur invitation, je donne souvent des cours de formation de conteurs à l'Ecole Supérieure des Arts de Théâtre Jean-Pierre Guingané à Ouaga. De 18 élèves formés en matière de conte, de chant, de rythme, de fabrication de masques et d'accessoires de jeu, deux (2) : les frères Tommy sont devenus des conteurs confirmés ayant représenté le Togo aux derniers Jeux de la Francophonie à Abidjan. Ces deux-là n'ont pas encore atteint le sommet de l'art oratoire. Mais ils s'accrochent à leur matière et ils y arriveront à force de volonté, de rigueur, de sacrifice et d'humilité.

Pour les apprenants qui veulent gagner rapidement des contrats, des tournées de spectacle, de l'argent..., le processus d'apprentissage est trop compliqué.

N'est pas conteur ni artiste en quelque discipline que ce soit, qui le veut. Les vrais artistes de demain sont prêts à se sacrifier par tous les moyens pour atteindre leur objectif. Et cela est valable dans tous les domaines de la vie.

FI : *Pensez-vous que la culture au Togo ait perdu de son charme et de son importance ?*

SB : La culture togolaise n'a nullement perdu ni de son charme, ni de son importance.

J'admire ces jeunes artistes qui se battent corps et âme pour exister en tant qu'artistes et défendre le Togo ici et ailleurs. Que ce soit à l'écriture, au théâtre, au conte, au slam, à la musique, à la danse, à la peinture, à la sculpture... Les artistes se défendent pour exister et vivre de leur art. Il leur manque des promoteurs pour un coup de pouce, il leur manque à certains une ouverture sur ce qui se fait ailleurs pour s'améliorer, il leur manque un soutien financier, un regard favorable d'encouragement, quelquefois un petit quelque chose pour leur envol.

FI : *Si vous étiez nommé Ministre de la Culture, que changeriez-vous profondément ?*

SB : Le Ministre de la culture ne peut rien si l'option politique du Gouvernement n'a pas de développement de la culture dans son programme d'action. C'est pour cela que nous avons vu passer des ministres qui n'ont pu rien faire pour relever les arts et la culture.

Par contre s'il arrivait que je sois Ministre de la culture, je soumettrais progressivement à l'État des projets à savoir :

- La création d'un Institut National des arts pour la formation des artistes les plus méritants,
- L'initiation aux arts dans le programme scolaire,
- La création des Centres culturels togolais dotés de salles de spectacle, de bibliothèques, de salles de lecture, de vidéothèques, de salles de cinéma, de studios d'enregistrement,
- Une subvention régulière au profit des centres culturels privés dignes de ce nom,
- Une subvention régulière aux projets de création artistique les plus méritants,
- Le financement des festivals les plus méritants dans le domaine des arts,
- Des prix d'encouragement et d'honneur aux œuvres artistiques les plus méritantes,
- Des accompagnements financiers pour les artistes reconnus sur le plan international pour leur production,
- La création d'une structure de sécurité sociale pour les artistes...

FI : *Quels seraient le ou les conseils que vous donneriez aux jeunes qui veulent vous emboîter les pas ?*

SB : L'humilité, le sérieux, la persévérance, l'ouverture d'esprit, la recherche de l'excellence.

FI : *Les projets d'avenir ?*

SB : Deux créations théâtrales en 2020 et 2021. Un rôle clé dans un long métrage dont le tournage m'attend incessamment au Burkina Faso.



Since 1924



Official Global Partner



PASSION DRIVES



 DYNAMIQUE BRITANNIQUE

Nous libérons votre mobilité !

 +228 22 61 27 76 / 93 25 96 96

